

MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE

FORMATION | INFORMATION | REPRÉSENTATION



CONSEILLER FORESTIER ET ACÉRICOLE

APBB

APBB

SERVICES FORESTIERS RÉCOLTE ET VENTE DE SCIAGE

APBB

SERVICES ACÉRICOLES

Le 24 juillet 2024

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec 201,

boul. Crémazie, 5e étage

Montréal (Québec) H2M 1L3

041-01-04-01 Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec 2024-07-24 93486

Objet: Demandes de modification au Règlement général de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce et au règlement du Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce

À qui de droit,

L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce souhaite modifier son règlement général faisant office de règle de régie interne et son règlement du Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce. Nous vous transmettons les pièces suivantes pour les fins d'analyse de notre demande:

- Bulletin forestier, édition mars 2024, contenant l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint et celle de l'Association tenue respectivement le 24 avril 24 et le 1 mai 241 expliquant le projet de modification règlementaire:
- Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs e bois de la Beauce du 24 avril 2024;
- Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce du 1 mai 2024;
- Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 25 mars 2024;
- Projet de règlement du Plan conjoint modifié (modification en jaune);
- Projet de règlement général modifié (modifications en jaune)
- Documents présentés aux administrateurs et aux assemblées

Nous demeurons à votre entière disposition pour toutes questions relatives à ces modifications règlementaires.

Veuillez recevoir mes salutations distinguées.

Éric Cliche

Directeur général









CONSEILLER FORESTIER ET ACÉRICOLE

APBB

RÉCOLTE ET VENTE DE SCIAGE

FORMATION | INFORMATION | REPRÉSENTATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce tenue le mercredi 24 avril 2024 à Saint-Joseph

## Modification au règlement du Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce

Considérant le changement de nom de la MRC de Robert-

Cliche:

la fusion de la municipalité de Saint-Évariste-de-Considérant

Forsyth avec celle de Courcelles;

Considérant que nos secteurs administratifs et notre territoire

seront affectés;

Considérant Ces changements apparaissent à la fois dans les

textes du Plan conjoint des producteurs de bois de

la Beauce et ceux du Règlement général de l'Association des propriétaires de boisés de la

Beauce;

Considérant l'importance d'avoir une écriture de nos

règlements à jour.





APBB RÉCOLTE ET VENTE DE SCIAGE

APBB SERVICES ACÉRICOLES

MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE

FORMATION | INFORMATION | REPRÉSENTATION

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA BEAUCE DEMANDE:

À la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

De modifier le règlement du Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce selon le projet de règlement présenté, dans ses grandes lignes, dans le Bulletin forestier de mars 2024 et tel qu'adopté unanimement par l'Assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce du 24 avril 24

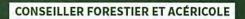
Copie conforme

St-Georges, le 24 juillet 2024

Éric Cliche, secrétaire







APBB APBB SERVICES FORESTIERS RÉCOLTE ET VENTE DE SCIAGE

SERVICES ACÉRICOLES

MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE

FORMATION | INFORMATION | REPRÉSENTATION

Extrait du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration tenue le 25 mars 2024

Modifications au reglement du plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce et ceux du règlement général de l'APBB

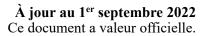
Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de présenter le projet de modifications de règlements selon la procédure prévue aux règlements à l'AGA 2024. Il s'agit de changer la dénomination MRC Robert-Cliche par celle de Beauce Centre, qui apparaît à la fois dans les textes du Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce et dans le Règlement général de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce.

La deuxième modification concerne la fusion de la municipalité de Courcelles avec Saint-Évariste-de-Forsyth pour devenir la municipalité de Courcelles-Saint Évariste. De plus, Courcelles faisait partie du secteur no 2 MRC du Granit et Saint-Évariste faisait partie du secteur no 1 MRC Beauce-Sartigan. Dans le nouveau réaménagement, la nouvelle municipalité fusionnée fera partie du secteur no 1 MRC de Beauce-Sartigan.

Copie conforme, signée à Saint-Georges le 15 avril 2024

Éric Cliche, secrétaire







## © Éditeur officiel du Québec

chapitre M-35.1, r. 57

## Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1, a. 81).

R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 61; Décision 3476, a. 1.

## TABLE DES MATIÈRES

## 1. Objet du Plan: Ce Plan a pour objet:

- a) rechercher, arrêter et appliquer des normes de production rationnelle susceptibles d'empêcher la dilapidation des boisés et d'éviter toute surproduction;
- b) rechercher, arrêter et appliquer les mesures susceptibles de maintenir, d'accroître et d'améliorer les standards de qualité;
- c) rechercher et utiliser les moyens d'améliorer les conditions de production, d'abaisser le coût de revient et d'augmenter le rendement;
- d) mettre en marché le produit, en contrôler les diverses phases et recourir au temps jugé opportun et par les moyens les plus appropriés:
- i. à la mise en vente en commun et à toutes ses modalités, tel que prévu par l'article 98 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1);
- ii. à la négociation et à la signature de convention par le truchement d'un organisme représentatif, avec toutes autres personnes également engagées dans la mise en marché quant aux prix, au coût des services et à toutes conditions de nature à favoriser la poursuite de tous les objets du Plan;
  - e) rechercher les débouchés les plus avantageux et de nouveaux débouchés;
  - f) rechercher les moyens d'assurer un partage équitable entre les producteurs des possibilités du marché;
- g) rechercher et appliquer les moyens de protéger le producteur contre la perte injustifiée d'un débouché pour son produit et de pertes résultant de l'insolvabilité de toute personne engagée dans la mise en marché de son produit ou de toute autre cause;
- h) recourir aux moyens qui permettraient, en temps opportun, d'assurer le même prix à chaque producteur pour un produit identique de même quantité et d'égale qualité;
- *i)* rechercher et appliquer les moyens de réduire les frais, autres que les frais de production, qui sont de nature à influer sur le prix payé au producteur pour son produit;
- *j)* rechercher et appliquer les moyens d'assurer à chaque producteur tous les services utiles dans la mise en marché et de corriger les inégalités quant à l'obtention de ces services;
- k) rechercher et appliquer les moyens d'établir des relations directes entre le transformateur du produit et le producteur;
- l) coopérer avec toute personne engagée dans la mise en marché du produit pour en accroître et en améliorer l'écoulement et dans la recherche de solutions aux conflits:
- m) coopérer avec tout organisme sur les plans provincial et national pour la mise en marché du produit dans les limites et hors du Québec;
- n) mener ou faire mener des enquêtes pour atteindre les objets du Plan et prendre les mesures appropriées pour obtenir tout renseignement utile;
- o) confier à un syndicat de producteurs nanti des pouvoirs d'un office de producteurs, au sens de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, le soin de poursuivre les objets de ce Plan et lui assurer les moyens matériels d'atteindre ce but.

R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 61, a. 1.

**2. Désignation:** Le Plan est désigné sous le nom de Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce.

Le Plan s'étend au territoire compris à l'intérieur des limites des municipalités régionales de comté de Beauce-Sartigan, Robert-Cliche et Nouvelle-Beauce (à l'exception de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon); des municipalités d'East-Broughton, Sacré-Coeur-de-Jésus et Sainte-Clothilde, de la partie de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton comprise dans le Canton Broughton et de la partie de la Municipalité d'Adstock comprise dans le Canton Adstock dans la municipalité régionale du comté de l'Amiante; des municipalités de Courcelles, Lac Drolet, Lambton, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin et Saint-Sébastien dans la municipalité régionale de comté du Granit; des municipalités de Lac Etchemin, Saint-Benjamin, Saint-Cyprien, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Luc-de-Bellechasse, Saint-Prosper, Saint-Zacharie, Sainte-Aurélie, Sainte-Justine et Sainte-Rose-de-Watford dans la municipalité régionale de comté des Etchemins; des municipalités de Saint-Anselme, Saint-Léon, Saint-Malachie, Saint-Nazaire et Sainte-Claire dans la municipalité régionale de comté de Bellechasse.

R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 61, a. 2; Décision 3476, a. 2; Décision 7872, a. 1.

**3. Produits visés:** Le Plan vise la mise en marché du bois résineux et feuillu et la biomasse de l'if du Canada de la région de la Beauce, provenant des boisements des producteurs intéressés.

R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 61, a. 3; Décision 3476, a. 3; Décision 7654, a. 1; Décision 8894, a. 1.

**4. Qualité requise pour être un producteur intéressé:** Aux fins des présentes, un producteur intéressé est toute personne, propriétaire d'un boisement d'au moins 4 ha situé à l'intérieur du territoire décrit à l'article 2, qui met en marché des bois feuillus et résineux et de la biomasse de l'if du Canada provenant de ce boisement.

R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 61, a. 4; Décision 7654, a. 2; Décision 7872, a. 2; Décision 8894, a. 2.

**5.** Extension juridique: Le Plan est exécutoire, régit et lie tous les producteurs actuels et à venir qui possèdent la qualité et rencontrent les conditions définies aux articles précédents, ainsi que toute personne engagée dans la mise en marché du produit agricole visé par le Plan.

R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 61, a. 5.

**6.** Surveillance et administration: La mise en oeuvre, la direction, la surveillance et l'administration du Plan sont confiées à l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce. L'Association a son siège à Saint-Georges-Ouest, Beauce.

R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 61, a. 6; Décision 3476, a. 4; Décision 8438, a. 1.

7. Agent de négociation et de vente: L'agent de négociation et l'agent de vente du Plan est l'Association ou son délégué.

R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 61, a. 7; Décision 8438, a. 1.

- **8.** Devoirs, obligations et engagements des producteurs: Le producteur doit:
- a) se conformer à toutes les décisions et à tous les règlements adoptés par le conseil d'administration de l'Association dans l'exercice des pouvoirs dont ce dernier est investi en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1);
- b) honorer toute convention et tout contrat passés par l'Association, ou son délégué, dans l'exercice de ses pouvoirs et attributions d'administrateur du Plan;
- c) faire connaître à l'Association, sur demande, l'étendue et la composition de ses réserves forestières et ses possibilités de coupe;
- d) informer l'Association de toute maladie affectant son produit ayant comme conséquence d'en réduire considérablement la production ou d'en affecter la qualité;

- e) fournir à l'Association tout renseignement jugé utile à la bonne application du Plan;
- f) respecter les quotas de coupe et de vente établis par l'Association;
- g) se conformer aux normes de qualité établies par l'autorité compétente et se soumettre à toute inspection visant à vérifier les normes établies pour le produit visé;
- h) identifier son produit par la marque arrêtée par l'Association qui le désigne comme étant un produit visé par le Plan;
  - i) confier à l'Association l'exclusivité de la vente du produit visé;
- *j)* écouler, sur demande, toute ou une partie déterminée du produit visé auprès de l'acheteur ou des acheteurs, de l'agent-acheteur ou des agents-acheteurs désignés par l'Association;
- k) recourir au mode de transport et au transporteur, au mode d'entreposage et à l'entrepositaire désignés par l'Association;
  - l) n'expédier le produit visé qu'à l'endroit désigné par l'Association;
  - m) respecter les quotas de livraison établis par l'Association;
- n) payer les frais d'organisation et d'administration du Plan, ainsi que les frais de négociation et de mise en marché, selon le montant et les modalités que l'Association établira et, s'il y a lieu, autoriser l'Association à recevoir cette somme;
- o) payer sa quote-part de toute somme due à un transporteur ou un entrepositaire désignés par l'Association, conformément aux modalités établies par l'Association et autoriser, s'il y a lieu, tout acheteur à prélever cette part sur le prix de vente et à en faire remise à l'Association ou à toute personne désignée par elle.

R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 61, a. 8; Décision 8438, a. 1.

## 9. Devoirs de l'Association en tant qu'office de producteurs, agent de négociation et agent de vente: Les devoirs de l'Association sont:

- a) accomplir tout devoir et obligation que la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1) impose à un office de producteurs;
  - b) se consacrer à la poursuite des objets du Plan;
  - c) en tant qu'administrateur du Plan, tenir une comptabilité distincte de celle du syndicat professionnel.

R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 61, a. 9; Décision 8438, a. 1.

## 10. Pouvoirs et attributions de l'Association en tant qu'office de producteurs, agent de négociation et agent de vente: L'Association peut:

- a) arrêter les conditions de coupe, de conservation, de manutention ou de déplacement du produit visé par le Plan;
- b) contingenter la production, la coupe et la vente du produit visé et prohiber la mise en marché en violation du contingent ou quota établi, et émettre des quotas de coupe et de vente aux producteurs liés par le Plan;
  - c) fixer un prix provisoire avant la vente et en prescrire les modalités de paiement;
  - d) retenir les services de sous-agents de vente et définir leurs pouvoirs et leurs attributions;

- e) dans les limites des pouvoirs qui lui sont accordés par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1), signer tout contrat et, par là, lier chaque producteur concerné, régi par le Plan;
- f) arrêter une marque ou des marques distinctives permettant d'identifier le produit des producteurs quant à sa qualité et comme produit visé par le Plan, et imposer l'usage de telles marques;
- g) garantir les quantités, les normes et qualités du produit visé requises par les acheteurs, obliger les producteurs à rencontrer ces exigences et, si nécessaire, recourir à d'autres sources pour rencontrer ces engagements;
- h) établir des postes de rassemblement en vue de la livraison du produit visé par le Plan, ainsi que des postes de vente en commun;
- *i)* retenir les services de transporteurs, d'entrepositaires et de tout autre intermédiaire dont l'intervention est nécessaire pour la mise en marché du produit visé;
- j) assurer le paiement des services rendus par les transporteurs, les entrepositaires et de tout autre intermédiaire dont l'intervention est nécessaire pour la mise en marché du produit visé et déterminer la part que doit supporter chaque producteur, ainsi que le mode de perception;
- k) exiger, avec l'autorisation de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, des industriels, des acheteurs, des transporteurs, des entrepositaires ou de toute autre personne engagée dans la mise en marché avec qui il contracte, une garantie de responsabilité ou une preuve de solvabilité financière;
- l) négocier avec toute personne tenue de le faire, en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, toutes les conditions de mise en marché et, spécialement:
  - i. le prix de vente du produit visé et de tout service requis pour la mise en marché;
  - ii. les conditions, modalités et prix du transport;
- iii. les conditions, modalités et prix de l'entreposage ou de tout autre service relatif à la mise en marché du produit visé par le Plan;
- iv. l'appréciation de la qualité et de la quantité du produit par des représentants attitrés et compétents de l'Association;
  - v. les normes de qualité et d'inspection ainsi que le mesurage ou le pesage;
- vi. les priorités à donner aux producteurs régis par le Plan pour ce qui est des sources d'approvisionnement des acheteurs, ainsi que les volumes de bois et de biomasse de l'if du Canada que ces derniers devront acheter des producteurs régis par le Plan;
  - vii. l'application d'un système de quota;
- viii. les modes de retenue par l'acheteur des contributions nécessaires pour financer le Plan et leur remise à l'Association, ainsi que de toute somme requise pour assurer le paiement de services rendus par les intermédiaires et sa remise à l'Association;
- ix. les conditions de surveillance relatives au paiement du prix du produit visé par le Plan suivant son utilisation, y compris l'obtention des renseignements et documents nécessaires à cette surveillance;
  - x. les conditions du paiement du prix de vente;
- xi. la durée des contrats et les conditions de renouvellement ainsi que celles permettant la réouverture des négociations;

- xii. tant à l'occasion de la signature d'une convention qu'au cours de son exécution, une procédure de règlement et d'arbitrage;
  - xiii. la nature de la garantie de responsabilité ou de la preuve de solvabilité;
- xiv. la tenue de registres indiquant les transactions avec les producteurs, l'utilisation du produit reçu, la forme et la fréquence des rapports, de même que la production de documents établissant des transactions et cette utilisation;
- m) arrêter la participation financière de chaque producteur à l'administration du Plan, ainsi que le mode de perception de cette participation;
- n) établir un comité de bonne entente pour étudier les griefs des producteurs relativement à l'exécution du Plan et en déterminer les règlements;
- o) obtenir des producteurs tout renseignement jugé utile à la bonne application du Plan, tel renseignement devant être tenu pour confidentiel;
  - p) mener ou faire mener toute enquête de nature à l'aider à atteindre les buts visés par le Plan;
- q) coopérer avec des organismes similaires au Canada pour la mise en marché, hors du Québec, du produit visé par le Plan et d'exercer à cette fin les pouvoirs et accomplir les devoirs qui lui résultent de toute loi d'une autre juridiction.

R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 61, a. 10; Décision 7654, a. 3; Décision 8438, a. 1.

#### 11. Administration du Plan:

- 1. Le Plan est administré par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce.
- 2. Les administrateurs de l'Association doivent être des producteurs intéressés, au sens de l'article 4.
- 3. Le mode de remplacement et d'élection ou de nomination des administrateurs est celui prévu par les règlements de l'Association.
- 4. L'Association doit convoquer et tenir, au moins 1 fois tous les ans, une assemblée générale de tous les producteurs régis par le Plan, et y faire rapport de son mandat.
- 5. Si l'Association ne représente pas, dans l'opinion de la Régie, la majorité des producteurs régis par le Plan, elle doit décréter, après audition des parties intéressées, qu'un office de producteurs sera chargé, à une date fixée, de l'exécution et de l'administration du Plan.

Cet office de producteurs est composé de 7 administrateurs élus par les producteurs intéressés au cours d'une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin par la Régie. Les administrateurs subséquents sont élus par les producteurs au cours de leur assemblée annuelle.

L'office de producteurs et ses administrateurs ont les pouvoirs, devoirs et attributions qui sont octroyés à l'Association en vertu des présentes, et les biens et obligations de l'Association qu'elle a obtenus à titre d'administrateur du Plan sont transférés à cet office de producteurs de la façon prescrite par la Régie.

Si l'Association peut démontrer par la suite, à la satisfaction de la Régie, qu'elle représente de nouveau la majorité absolue des producteurs intéressés, la Régie peut, en suivant la même procédure que ci-haut, lui confier l'administration et l'exécution du Plan. L'office des producteurs est alors aboli, et ses biens et obligations transférés à l'Association de la façon prescrite par la Régie.

R.R.O., 1981, c. M-35, r. 61, a. 11; Décision 3476, a. 5; Décision 8438, a. 1.

12. Mode de financement: L'administration et la mise en oeuvre du Plan sont financées par une contribution qui doit être payée par tous les producteurs liés par le Plan, selon le mode déterminé par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce.

Le montant de la contribution est déterminé par règlement de l'Association, approuvé par les producteurs réunis en assemblée générale et par la Régie avant d'entrer en vigueur.

Le mode de perception de la contribution est déterminé par règlement de l'Association approuvé par la Régie avant d'entrer en vigueur.

Les contributions versées à l'Association, en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1), doivent servir à défrayer les dépenses de l'administration et de la mise en oeuvre du Plan.

R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 61, a. 12; Décision 3476, a. 6; Décision 8438, a. 1.

MISES À JOUR R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 61 Décision 3476, 1982 G.O. 2, 3899 L.Q. 1990, c. 13, a. 217 Décision 7654, 2002 G.O. 2, 7405 Décision 7872, 2003 G.O. 2, 3835 Décision 8438, 2005 G.O. 2, 6271 Décision 8894, 2007 G.O. 2, 4497



3500 boul. Dionne, Saint-Georges QC G5Y 3Y9 — Téléphone: 418 228-5110 ou 1 800-366-5110 – Télécopieur: 418 228-5800 • www.apbb.ca • apbb@apbb.qc.ca

# Les producteurs de bois de la Beauce sont convoqués aux AGA

L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB) invite les propriétaires et producteurs à participer aux deux assemblées générales annuelles qui les concernent.

Par Michel Roy

L'AGA du Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce aura lieu le mercredi 24 avril, et celle des membres de l'APBB le mercredi 1er mai. Les deux se tiendront à compter de 19 h au Centre Frameco à Saint-Joseph.

### Deux conférences

À l'AGA du Plan, un conférencier nous présentera les résultats de l'étude de GECA Environnement sur le projet d'usine de biochar en Chaudière-Appalaches.

Lancé il y a bientôt trois ans, ce projet est coordonné par M. Paul Busque, Conseiller régional au développement forestier de Chaudière-Appalaches, pour le compte de l'APBB et de ses partenaires socio-économiques. Il vise à mettre en place un marché pour le bois rond sans preneur, qui reste sur les parterres de coupe depuis la fin du marché de la pitoune de 4 pieds.

L'assemblée générale annuelle du Plan conjoint concerne tous les propriétaires de boisés sur le territoire du Plan, formé de 62 municipalités réparties dans 7 MRC de Chaudière-Appalaches.

À l'AGA de l'APBB, le mercredi 1<sup>er</sup> mai, la conférence sera donnée par Tim Rademacher, professeur associé à l'Institut des sciences de la Forêt tempérée de l'Université du Québec en Outaouais. Elle portera sur la résilience des forêts de feuillus dans le contexte climatique actuel, marqué par les sécheresses. L'assemblée générale annuelle de l'APBB concerne les membres. Le propriétaire peut facilement savoir s'il est membre ou non de l'APBB en vérifiant sur l'étiquette postale du Bulletin forestier s'il y a un « M » à côté de son numéro au fichier des producteurs. Les membres qui ont droit de parole et de vote à cette assemblée sont ceux qui sont membres en date du 1er janvier 2024. Ceux qui sont devenus membres après cette date peuvent assister à la rencontre, mais ne pourront voter qu'à partir de l'AGA de 2025.

## Tirage de prix spéciaux

L'APBB est heureux de compter sur de fidèles commanditaires, grâce à qui nous pouvons offrir des prix spéciaux à tirer parmi les personnes présentes aux AGA:

- Une scie à chaîne Stihl MS 261-C, commandite conjointe de Équipements Armand Lapointe et de l'APBB
- Un bon d'achat de 300 \$ chez **Portable**Winch, commandite conjointe avec
  l'APBB
- Deux kits de sécurité complets: chapeau-visière-coquilles, pantalons, gants et bottes, commandite conjointe du Spécialiste du travailleur et de l'APBB



Tim Rademacher, professeur associé à l'Institut des sciences de la Forêt tempérée de l'Université du Québec en Outaouais

Deux exemplaires du Guide d'aménagement des érablières et deux exemplaires de Trésors des boisés, ouvrage sur les produits forestiers non ligneux (PFNL) de la région. Ces deux livres sont bien sûr édités par l'APBB.

Voyez en page 2 les ordres du jour et tous les détails sur les deux AGA. Nous vous attendons en grand nombre.

**CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS Nº 40052058** 

## **CONVOCATION AUX DEUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**

## bois de la Beauce

Tous les **producteurs et productrices** de bois de la Beauce sont invités à participer à leur assemblée générale du Plan conjoint, qui se tiendra :

#### Le mercredi 24 avril 2024 à 19:00

Salle Desjardins du Centre FRAMECO à Saint-Joseph

## Ordre du jour

- Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 avril 2023
- Présentation et adoption du rapport des activités
- Présentation et adoption du rapport financier du plan conjoint
- Modification au règlement du Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce
- Conférence sur le projet d'usine de biochar en Chaudière-Appalaches
- Message du président de l'APBB, M. Carol Fortin
- Allocution du représentant de la Fédération des producteurs forestiers du Québec, M. Vincent Miville, directeur général
- Levée de l'assemblée

Éric Cliche, secrétaire

## Assemblée générale du Plan conjoint des producteurs de Assemblée générale de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce

Tous les **membres** de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce sont invités à participer à leur assemblée générale qui se tiendra :

#### Le mercredi 1er mai 2024 à 19:00

Salle Desjardins du Centre FRAMECO à Saint-Joseph

#### Ordre du jour

- Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mai 2023
- Adoption du rapport d'activités
- Présentation et adoption du rapport financier du secteur forestier
- Nomination d'un vérificateur
- Modification du Règlement général de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce faisant office de règles de régie interne
- Conférence de Tim Rademacher sur la résilience des forêts de feuillus
- Rapport du comité de mises en candidature et élection des administrateurs
- Suivi des résolutions adoptées à l'assemblée générale annuelle du 10 mai 2023
- Résolutions 2024
- Allocution du représentant de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
- Levée de l'assemblée

Éric Cliche, secrétaire

## Mises en candidature des administrateurs

Le comité des mises en candidature s'est réuni le 18 mars 2024 à 18h30 afin de valider les bulletins reçus. Après analyse, quatre (4) candidats sont éligibles à titre d'administrateur dans les secteurs suivants :

## SIÈGES RÉGULIERS

#### Secteur 2

## MRC du Granit : M. Serge Lapointe

Courcelles, Lac-Drolet, Lambton, Saint-Ludger, Saint-Robert, Saint-Sébastien.

#### Secteur 4

## MRC de Bellechasse: Carl Chouinard (sortant)

Saint-Anselme, Saint-Léon-de-Standon, Saint-Malachie, Saint-Nazaire, Sainte-Claire.

## Procès-verbaux sur www.apbb.ca

Afin d'alléger le déroulement des assemblées générales, l'Association publie à l'avance les procès-verbaux des assemblées générales de l'année dernière. Les producteurs et les membres de l'Association pourront ainsi prendre connaissance de ces procès-verbaux, et en vérifier la conformité, sur www.apbb.ca/association/vie-syndicale-et-associative. Ils pourront aussi en prendre connaissance le jour même des assemblées. Au moment de leur adoption en assemblée générale, une dispense de lecture sera demandée pour chacun des procès-verbaux. Avant l'adoption, une ou des modifications pourront être demandées par les personnes habiles à le faire, si une non-conformité a été décelée.

#### Secteur 6

## MRC Robert-Cliche: élection entre

## M. Léopold Giroux (sortant) et M. Samuel Labbé

Beauceville, Saint-Alfred, Saint-Joseph-deBeauce, Saint-Frédéric, Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Jules, Saint-Séverin, Saint-Victor, Saint-Odilon, Tring-Jonction.

## AMENEZ CE BULLETIN FORESTIER AVEC VOUS À L'AGA

Afin de faciliter les inscriptions aux assemblées générales du Plan conjoint et de l'Association des propriétaires de boisés, veuillez amener avec vous ce Bulletin forestier qui porte votre étiquette personnalisée. Merci de votre collaboration.

#### LE BULLETIN FORESTIER

Publié six (6) fois par an par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, avec la contribution du Fonds forestier de la Beauce.

Responsable de la rédaction et coordination:

Michel Roy

#### **Collaborateurs:**

Jean-Pierre Veilleux France Létourneau, Éric Cliche

#### Infographie: Réjean Giasson

Impression: **Groupe Audaz** 

## Distribution:

Aux propriétaires de boisés privés de la région de la Beauce.

Tirage: 11 500 exemplaires

Dépôt légal: 2<sup>e</sup> trimestre 1986.

**CONVENTION DE LA POSTE** 

**PUBLICATIONS Nº 40052058.** 

RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE NE POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA À:

**ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE** 

3500 BOULEVARD DIONNE

**VILLE SAINT-GEORGES, QC G5Y 3Y9** 

Courriel: apbb@apbb.qc.ca



## La Beauce accueillera le Congrès de la FPFQ en juin

La Beauce accueillera le Congrès annuel et l'Assemblée générale annuelle de la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ), les 6 et 7 juin prochain, à l'Hôtel Le Georgesville à Saint-Georges.

Par Michel Roy

C'est donc l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, un des 13 syndicats affiliés, qui épaulera le personnel de la Fédération dans l'organisation de l'événement, qui aura pour thème *Producteurs forestiers bioénergiques!*, comme on le voit bien sur le bandeau en haut de cette page. Clairement, il sera abondamment question durant la journée des conférences le 6 juin de la transition énergétique en cours

au Québec, et plus précisément du projet d'implantation d'une usine de biochar en Chaudière-Appalaches.

L'APBB sollicite présentement des commerces et entreprises qui souhaiteraient tenir un kiosque durant cette journée. Les invitations sont parties par courriel et par la poste il y a déjà un peu plus de deux semaines. Pour plus d'information, communiquez au 418 228-5110, poste 114 ou 121.

La dernière fois que l'APBB avait accueilli le congrès de la Fédération c'était en 2015.

## L'APBB en direct aura lieu le 15 avril à 19h

Le prochain direct de l'APBB est prévu le lundi 15 avril, à 19h00, sur la page Facebook de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce. La communication précédente, le 12 février, avait été marquée par des problèmes de diffusion et d'accès au direct. Cette fois-ci, nous avons pris les moyens nécessaires pour régler ce problème et nous comptons bien offrir aux propriétaires de boisés de la Beauce une expérience intéressante d'échanges en direct avec le président Carol Fortin et le directeur général Éric Cliche.

L'événement sera annoncé sur la page Facebook de l'APBB et sur l'Infolettre de l'APBB.







LA GUADELOUPE **Tél : 418-459-6405** ST-GEORGES **Tél : 418-226-5635** 

www.garage-brochu.com info@garage-brochu.com Téléc.: 418 459-3341



## L'ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

# Défendre, représenter et promouvoir les intérêts des propriétaires de boisés

Dans notre forêt chez nous, bien tranquilles, nous ne constatons pas le travail qui est fait par notre organisation afin de représenter, défendre et promouvoir nos intérêts, pas plus que son importance. Quand on s'implique comme administrateur, on le voit un peu plus, mais quand on s'investit comme président, là on constate vraiment tous les efforts qui sont déployés chaque jour afin de poursuivre la mission de l'organisation au service des propriétaires. Que ce soit par le président, le directeur général, l'équipe de direction et tous les membres de l'équipe, la mission est vécue fièrement au quotidien.

Tout ça est possible grâce à notre Plan conjoint et son financement. Les prélevés, qui en sont la base, permettent de réaliser la mission et de faire des gains importants pour le propriétaire. Le prélevé se divise en trois parties pour la pâte et en deux pour le sciage. Pour la pâte, la partie la plus importante va à la commercialisation, afin de gérer la mise en marché collective; ensuite à la contribution pour soutenir le Plan conjoint et sa mission, et finalement au Fonds forestier, qui sert principalement à l'information et à la formation, ainsi qu'au développement de marchés. Pour le sciage, le prélevé se divise en deux parties, soit le volet contribution et le Fonds forestier. C'est important de se le rappeler, encore plus à l'approche des assemblées générales annuelles, car ce questionnement revient régulièrement.

#### Défendre

Présentement, votre Association s'implique dans deux importants dossiers régionaux, en lien avec sa mission de défendre les intérêts socio-économiques des propriétaires:

- Le projet Express Beauce-Mégantic, où les terres des propriétaires riverains se sont retrouvées enclavées par le sentier de VTT construit sur l'ancienne voie ferrée
- Le prolongement de l'autoroute 73, où des propriétaires seront expropriés pour le passage de l'autoroute



Tout ce travail se fait en partenariat avec l'UPA. Il y a aussi plusieurs dossiers individuels de propriétaires que nous avons traités.

## Représenter

En plus de présider le conseil d'administration de l'APBB, je participe au conseil d'administration de l'UPA Chaudière-Appalaches et celui de la Fédé-



Carol Fortin Président

ration des producteurs forestiers du Québec. Les administrateurs siègent aussi aux syndicats de base de l'UPA. Notre organisation a participé aussi aux comités de bassin versant, au Plan Nature, au Forum régional sur l'occupation et la vitalité du territoire, aux différents PDZA de notre région et, plus récemment, à la Table de réflexion sur l'avenir de la forêt.

Ce travail de représentation est des plus importants, car il permet aux élus de mieux comprendre la forêt privée et ses enjeux. Il permet aussi à l'APBB de mieux comprendre les enjeux d'autres secteurs qui cohabitent avec nous. Elle permet aussi de mieux faire comprendre la forêt privée et ses activités de sylviculture à tous nos concitoyens.

#### Promouvoir

C'est la partie la plus plaisante, car elle permet de valoriser vos actions de forestiers. Nous mettons en valeur le volet économique et social, mais surtout la valorisation de tout travail que vous faites afin de prendre soin de votre forêt. Les impacts de votre travail sont importants pour la protection de la qualité de l'eau, de l'air et des sols, afin de maintenir les habitats, préserver les espèces et protéger les paysages forestiers. Il ne faut pas oublier la lutte aux changements climatiques où la sylviculture apparaît comme une solution d'avenir.

Mon éditorial ne serait pas complet si je ne vous parlais pas du travail de recherche en développement de marchés, qui fait partie des objectifs de notre Plan conjoint. Le rôle d'ambassadeur de l'APBB doit être maintenu et soutenu financièrement, car la forêt privée est encore méconnue de la population et de nos élus.

Nous sommes votre porte-parole, afin de représenter, défendre et promouvoir les intérêts économiques et sociaux des propriétaires de boisés de la Beauce, dans un esprit d'équité, d'innovation et de développement durable.

# Modification des règlements pour tenir compte de changements dans le monde municipal

Deux modifications mineures devront être entérinées par les producteurs et les membres lors des assemblées générales du printemps, pour tenir compte de certains changements survenus dans le monde municipal.

Par Éric Cliche, directeur général

Il s'agit de changer la dénomination MRC Robert-Cliche par celle de Beauce Centre, qui apparaît à la fois dans les textes du Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce et dans le Règlement général de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce.

La deuxième modification concerne la fusion de la municipalité de Courcelles avec Saint-Évariste-de-Forsyth pour devenir la municipalité de Courcelles-Saint Évariste. De plus, Courcelles faisait partie du secteur no 2 MRC du Granit et Saint-Évariste faisait partie du secteur no 1 MRC Beauce-Sartigan. Dans le nouveau réaménagement, la

nouvelle municipalité fusionnée fera partie du secteur no 1 MRC de Beauce-Sartigan.

Ces changements apparaissant à la fois dans les textes du Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce et ceux du Règlement général de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, seront effectifs après la ratification des administrateurs, celle de l'AGA et la publication de la RMAAQ.



## Le clin d'œil fiscal

Avec Charles Jolicoeur, CPA

Incitatifs fiscaux à l'aménagement des forêts

## Étalement du revenu d'un producteur forestier

L'étalement du revenu d'un producteur forestier est une mesure fiscale qui permet d'étaler sur une période n'excédant pas 10 ans une partie du revenu net découlant de la vente de bois provenant de récolte dans sa forêt.

### Pour être admissible à cette mesure :

- Le producteur doit être reconnu comme producteur forestier et détenir le certificat d'attestation (www.apbb.ca/wp-content/uploads/2023/08/Bulletin\_Aout2023.pdf page 3)
- Le producteur doit être résident du Québec le 31 décembre de l'année où il fait la demande d'étalement
- Le bois vendu doit provenir d'une forêt privée
- Le bois doit avoir été vendu à un acheteur ayant un établissement au Québec

Un producteur admissible pourra donc déduire dans le calcul de son revenu imposable un montant qui ne dépasse pas 85 % du moindre de 200 000 \$ et du revenu net provenant d'activités forestières de l'année. Au cours des 10 années suivantes, le producteur devra inclure dans son revenu imposable la totalité ou au moins 10 % du montant déduit à la première année. À la dernière année, doit être inclus dans le revenu imposable tout excédent qui n'aurait pas encore été déduit.

De plus, si un producteur vend son boisé, il devra inclure dans le calcul de son revenu imposable la partie du montant déduit qui n'a pas déjà été incluse dans ce calcul. Il en va de même pour un propriétaire qui décéderait.

Par exemple, un producteur qui enregistre des revenus de bois de 10000 \$ en 2023 pourra déduire de son revenu imposable 85 % de 10000 \$, soit 8500 \$. Pour les années 2023 à 2031, il devra inclure à son revenu imposable au minimum 10 % du montant déduit en 2023, soit 850 \$. En 2032, tout excédant non inclus devra être inclus dans le revenu imposable.

Il est possible pour un producteur de s'imposer plus rapidement que les 10 années prévues par la loi, mais il est plus avantageux de s'imposer sur une période plus longue, afin de profiter au maximum de l'incitatif. Cette mesure s'applique uniquement au provincial et se terminera le 31 décembre 2025.

L'étalement de revenu n'a aucune incidence sur l'impôt sur les opérations forestières. Le total du revenu provenant de la vente de bois se rapportant à une forêt privée continue d'être inclus dans le calcul du revenu pour l'année dans laquelle les opérations forestières sont effectuées.

Votre comptable demeure la meilleure personne à contacter pour bien appliquer l'étalement de revenu. Il est le professionnel qui connaît le mieux votre situation et un dossier ordonné lui facilitera grandement la tâche. L'APBB offre un large éventail de formations et de référentiels sur la fiscalité forestière afin de vous outiller en la matière. Vous pouvez vous inscrire à nos formations ou vous procurer les ouvrages à même notre site internet sous la section formation-information.

## Bonne récolte!



## LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

# Un premier mandat réussi pour notre conseiller régional M. Paul Busque

En 2021, à la suite de l'adoption du plan d'action du Plan de développement du territoire agricole et forestier (PDTAF) de la Nouvelle Beauce, auquel nous avons participé, est ressortie la problématique des bois sans preneur et de la baisse de mobilisation des producteurs de bois, suivant la disparition du marché du 4 pieds.

L'idée de mettre en place un conseiller régional au développement de la filière forestière en Chaudière Appalaches a pris naissance à ce moment. Ce projet est rapidement devenu régional et a été endossé par la Table régionale des élus de la Chaudières Appalaches (TREMCA). Un premier mandat de 3 ans, confié à M. Paul Busque, se termine à la fin avril 2024. Il avait comme objectifs de :

- Chercher des opportunités pour les bois sans preneur de toutes essences disponibles pour des projets de transformation dans un court rayon d'approvisionnement
- Mettre en valeur la région de Chaudière Appalaches en favorisant le développement durable des activités agricoles et forestières
- Transformer les bois sans preneur en identifiant des bioproduits innovants potentiellement transformables dans la région et transmettre l'information aux acteurs concernés

• Établir un réseau de contacts entre le politique, le gouvernement et les affaires.

Ce projet a été financé en grande partie avec le soutien au rayonnement des régions du *Fonds régions et ruralité*, des MRC de la Chaudière-Appalaches, du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec et de l'APBB. Durant ce mandat, ce sont plus de 500 000\$ qui ont été investis dans la recherche d'opportunités pour les bois sans preneur: 280 000\$ avec le programme FRR, 120 000\$ pour la réalisation de l'étude de préfaisabilité sur les bioproduits et 100 000\$ pour un projet de recherche sur le tremble avec le SEREX.

L'étude de préfaisabilité de production de bioénergie et de biochar à partir de fibre de bois en Chaudière Appalaches a été le point tournant durant ces trois années. Cette étude, réalisée par GECA Environnement, nous a fourni plusieurs pistes de solutions concrètes et adaptables à notre région. Tout d'abord, elle nous permis de cartographier et d'identifier la biomasse sur l'ensemble du territoire; d'identifier les technologies qui correspondent à notre réalité; d'identifier les marchés potentiels et finalement de valider la viabilité financière d'un projet d'usine dans notre région.

Au cours des trois prochaines années, le mandat de M. Paul Busque sera de nous accompagner dans l'implantation d'une



Éric Cliche Directeur général

usine de biochar en Chaudière Appalaches. Ce projet sera financé à 60% par des fonds publics et 40% par des fonds privés. Lors de notre assemblée générale du 24 avril 2024, une présentation sur le projet sera faite et lors de la tenue du congrès de la FPFQ qui sera en Beauce en juin prochain sous le thème « Producteurs forestiers bioénergiques! ». L'ensemble des conférences seront consacrés aux bioénergies.

Le projet de conseiller régional a été un atout important pour le développement de la filière forestière en Chaudière Appalaches. M. Busque a fait un très bon travail de démarchage et de défrichage pour trouver des solutions aux problèmes des bois sans preneur et des bois laissés au sol lors des activités de récolte. Nous sommes convaincus que l'arrivée d'une nouvelle usine de biochar en région aura de fortes répercussions économiques et favorisera la mobilisation des producteurs à aménager leurs boisés.



## La Fédération des producteurs forestiers du Québec salue la promesse d'investir en forêt privée

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) tient à saluer une mesure phare du Budget 2024 dévoilé par le ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, soit un investissement significatif dans le soutien à la mise en valeur de la forêt privée.

Le Gouvernement du Québec prévoit injecter une somme de 147 M\$ sur une période de cinq ans pour soutenir les investissements sylvicoles en forêt privée et incidemment y accroître l'approvisionnement en bois. Cette annonce permettra de valoriser le potentiel de récolte inexploité des forêts privées et de produire davantage de bois dans un contexte où l'approvisionnement de l'industrie forestière sera tendu, notamment en raison des feux de forêt de 2023.

« Nous remercions le ministre des Finances, M. Éric Girard, et la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maïté Blanchette Vézina, d'avoir pris la peine de miser avec aplomb sur le potentiel de la forêt privée », a indiqué le président de la FPFQ, M. Gaétan Boudreault.

Cette annonce répond à l'appel de la FPFQ qui avait souligné un manque à gagner d'environ 30 M\$ dès cette année dans les budgets dédiés à la mise en valeur des forêts privées. L'investissement prévu permettra de sécuriser les activités de soutien aux producteurs afin qu'ils puissent aménager convenablement leurs boisés et soutenir l'industrie forestière.

Toute action visant à améliorer les enveloppes budgétaires dédiées à l'aménagement des forêts privées permet à davantage de propriétaires forestiers de mettre en valeur leurs boisés en améliorant la qualité de leurs peuplements et en assurant le reboisement des sites récoltés.

« Maintenant qu'une prévisibilité budgétaire est acquise, nous pourrons concentrer nos efforts avec le gouvernement sur d'autres enjeux criants pour la forêt privée, tels que l'adaptation des forêts aux changements climatiques, la mise en valeur de la biodiversité des écosystèmes forestiers et une harmonisation du contexte réglementaire lié aux activités forestières », a conclu M. Gaétan Boudreault.

La forêt privée québécoise appartient à 134 000 personnes, familles et entreprises. Tour à tour, ces propriétaires fournissent environ un cinquième de l'approvisionnement en bois rond de l'industrie forestière québécoise. Les activités sylvicoles effectuées en forêt privée et la transformation du bois qui y est récolté génèrent des revenus annuels de 4,7 G\$ et près de 24 300 emplois.







Édifice de l'UPA

# NOUVEAU À SAINT-GEORGES

MAGASIN

**D'ÉQUIPEMENTS ACÉRICOLES** 

9455, BOULEVARD LACROIX **SAINT-GEORGES** 

elapierre.com | 581 825-1300

NOS CONSEILLERS EXPERTS DE LA RÉGION

**Charles Lachance** 418 225-6595

Alexandre Baillargeon 418 625-0528

Dany-Pierre Laliberté 418 805-5606



## Règles du pouce pour convertir un volume de sève en volume de sirop

S'il est généralement admis qu'il faut 40 gallons impériaux d'eau d'érable pour faire 1 gallon impérial de sirop, beaucoup d'acériculteurs ont fait l'expérience que cette règle du pouce pour causer des erreurs importantes. Pourquoi? Parce que cette approximation suppose que l'eau d'érable a une teneur en sucre de 2,2°Brix. Or, la teneur en sucre de la sève varie grandement d'une journée à l'autre et même parfois à l'intérieur d'une journée, ce qui fait varier le volume d'eau d'érable nécessaire pour produire du sirop d'érable.

Par exemple, si l'eau d'érable est à 1,5°Brix, il faut 58 gallons impériaux pour faire un gallon impérial de sirop d'érable. Inversement, si elle est à 3°Brix, le ratio diminue à 29 pour 1. Pour un producteur qui ne transforme que son eau d'érable à lui, être en mesure de calculer le volume de sirop d'érable exact qu'il produira avec un volume de sève donné, à une teneur en sucre donnée, n'est pas très important.

En revanche, pour un acheteur d'eau ou un centre de bouillage, il est impératif de pouvoir faire ces calculs rapidement puisque les revenus de toutes les parties y sont liés.

Je vous propose donc trois méthodes rapides pour réaliser ce calcul, de la plus simple à la plus complexe :

## Jones' Rule of 86 (en l'honneur de son créateur en 1946, C.H. Jones de l'Université du Vermont)

Cette méthode donne un résultat précis avec de l'eau d'érable (5°Brix ou moins) pour du sirop d'érable à 66°Brix. La méthode de calcul est la suivante :

Volume de sirop = Volume de sève  $\div$  [86  $\div$  °Brix de la sève]

Par exemple, prenons 1 000 gallons impériaux d'eau d'érable à 2.2°Brix :

$$1\,000 \div [86 \div 2,2] = 1\,000 \div 39,09 = 25,58$$
 gallons impériaux de sirop

## Jones' Rule of 86 ajustée pour du concentré (Proctor Maple)

Si on travaille avec du concentré, il faut légèrement modifier la formule. Pour du sirop à 66°Brix, la formule devient :

Volume de sirop = Volume de sève 
$$\div$$
 { [87,1  $\div$  °Brix de la sève] - 0,32}

Par exemple, prenons 1 000 gallons impériaux de concentré à 20°Brix :

$$1000 \div \{ [87,1 \div 20] - 0,32 \} = 1000 \div [4,355 - 0,32 \} = 1000 \div 4,035 = 247,83$$
 gallons impériaux de sirop

Si nous avions utilisé la première méthode de mesure, conçue pour l'eau d'érable, avec du concentré, nous aurions obtenu 232,56 gallons impériaux de sirop d'érable, ce qui représente une erreur non négligeable d'environ 15 gallons de sirop d'érable. Ce ne sont évidemment que des règles du pouce, mais elles vous donneront un aperçu fiable de la réalité, en l'absence d'autres outils de mesure. Pour celles et ceux qui désirent davantage de précisions, je vous conseille fortement l'application Convertisseur acéricole du Centre ACER!

courriel: annie.grenier@specialistedutravailleur.com





Tél. et fax: 418-228-7676

## RÉPERTOIRE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE Téléphone et courriel de l'Association : 418 228-5110 / 1 800 366-5110 / apbb@apbb.qc.ca

elephone et courriel de l'Association : 418 228-5110 / 1 800 366-5110 / <b>appb</b> @ <b>ap</b> PLAN CONJOINT — Formation-Information		
ROY, Michel — Directeur Pour les relations avec les médias et pour toute question concernant le Bulletin forestier, l'exposition forestière et acéricole, les assemblées générales annuelles	Poste <b>121</b>	michel.roy@apbb.qc.ca
<b>ÉTOURNEAU, France</b> — <i>Adjointe administrative</i> our toute question concernant les formations ou l'inscription aux formations	Poste <b>114</b>	france.letourneau@apbb.qc.ca
LAN CONJOINT – Mise en marché		
BOIS À PÂTE : Pour faire une demande de quota pour toutes les essences, visitez no	tre site web www.a	pbb.ca/mise-en-marché»
e propriétaire doit déclarer son inventaire à l'Association par <b>téléphone</b> ou <b>courriel</b> :	Messagerie 199	quotas@apbb.qc.ca
<b>/EILLEUX, Jean-Pierre,</b> tech. for. Pour votre contingent de bois à pâte ou pour toutes questions concernant votre quota, le ransport, les normes de qualité, le mesurage, le PrixBois et le sciage.	Poste <b>124</b>	jp.veilleux@apbb.qc.ca
ROSA, Sylvie — Adjointe administrative — Pour toute question concernant la paie du bois et les taxes TPS-TVQ	Poste <b>119</b>	sylvie.rosa@apbb.qc.ca
our vous inscrire au Fichier des producteurs de bois de la Beauce omme nouveau propriétaire ou mettre à jour votre dossier.	Poste <b>119</b>	www.apbb.ca/association/ inscription-au-fichier/
APBB - Services forestiers		
APOINTE, Jérôme, ing.f., MGP— <i>Directeur</i>	Poste <b>110</b>	jerome.lapointe@apbb.qc.ca
POULIN, Marquis, ing.f. – Directeur technique	Poste <b>109</b>	marquis.poulin@apbb.qc.ca
OULOUSE, Louise — Adjointe administrative	Poste <b>115</b>	louise.toulouse@apbb.qc.ca
PERNET, Théo, tech. for. — Géomatique	Poste <b>113</b>	theo.pernet@apbb.qc.ca
<b>ÉTOURNEAU, Julie</b> , ing.f. – <i>Évaluation forestière</i>	Poste <b>146</b>	julie.letourneau@apbb.qc.ca
Durant les heures d'ouverture, vous pouvez parler avec le tec	chnicien de gard	de, composez le poste 107
Pour laisser un message à votre techi Composez le numéro de messagerie et laissez vos coordonnées, celui-ci com		dans los maillauxs dálais
Composez le numero de messagene et laissez vos coordonnées, celui-ci comi BILODEAU, Martin, tech. for.	Messagerie <b>201</b>	uuns ies memeurs aeiais.
BOURDONCLE, François, tech. for.	Messagerie <b>203</b>	
ARTER, Tony, tech. for.	Messagerie <b>207</b>	
ILLION, Alyson, tech. for.	Messagerie <b>204</b>	
AGNE, Chantal, tech. for.	Messagerie <b>211</b>	
ACQUES, Jean-Sébastien, tech. for.	Messagerie <b>206</b>	
RANCOURT, Rémy, tech. for.	Messagerie <b>210</b>	
<b>/EILLEUX, Maxime</b> , tech. for.	Messagerie <b>202</b>	
<b>DEMANDE DE PLANTS :</b> Remplir le formulaire d'intérêt sur www.apb	<u>b.ca</u> – INFOR	MATION: <u>plants@apbb.qc.ca</u>
APBB Récolte et vente de sciage		
ROUILLARD, Danavan, ing.f.,  Coordonnateur du service récolte Pour le service Récolte et vente de sciage, pour toute question sur le sciage et pour les contrats avec les entrepreneurs forestiers.	Poste <b>101</b>	danavan.rouillard@apbb.qc.ca
DIONNE, Jacob, tech. for., Contremaître principal	Messagerie <b>212</b>	
NPBB - Services acéricoles		
LICHE, Michaël, ing.f. – Conseiller acéricole	Poste <b>116</b>	michael.cliche@apbb.qc.ca
OUPIL, Étienne C., tech. acéricole	Messagerie <b>205</b>	
ADMINISTRATION et COMPTABILITÉ		
'LICHE, Éric – Directeur général	Poste <b>111</b>	eric.cliche@apbb.qc.ca
OLICOEUR, Charles, CPA – Directeur financier	Poste <b>117</b>	charles.jolicoeur@apbb.qc.ca
QUIRION, Caroline, Technicienne comptable	Poste <b>118</b>	caroline.quirion@apbb.qc.ca
OSA, Sylvie – Adjointe administrative	Poste <b>119</b>	sylvie.rosa@apbb.qc.ca
ROY, Noémie – Adjointe administrative	Poste <b>120</b>	noemie.royhenrichon@apbb.qc.ca
		постистоупенненопшарии.че.са
Conseiller régional au développement forestier de Chaudière-Appa		moul humana Combb ma
BUSQUE, Paul	418-225-6455	paul.busque@apbb.qc.ca

## Bois à pâte et de sciage

## Un ralentissement signé dame nature

Les marchés de bois à pâte et de sciage sont intimement liés en raison de la mécanisation des opérations forestières.

Par Éric cliche, directeur général

Du côté de la pâte, nous avons des usines qui ralentissent leurs approvisionnements. Pour l'instant, nous allons agir avec prudence

pour l'émission de quotas supplémentaires et nous respecterons les quotas qui sont déjà émis.

Les changements que nous avons faits en début d'année sont grandement utiles pour notre mise en marché. Présentement, nous redirigeons le bois vers d'autres usines durant la période de dégel. Nous aurons plus de détails lors de nos rencontres avec nos acheteurs sur les contrats de la deuxième partie de l'année.

Expo forestière et acéricole de Beauce

# Les réservations des espaces vont bon train

Les réservations des espaces vont bon train pour la 13e Expo forestière et acéricole de Beauce, organisée par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, avec Desjardins entreprises, partenaire majeur. L'événement aura lieu le dimanche 8 septembre sur les terrains de la Polyvalente de Saint-Georges.

Par Michel Roy

La dernière fois que l'APBB a tenu l'expo à Saint-Georges remonte à 2018. Les exposants avisés réservent rapidement pour bénéficier des tarifs qui étaient en vigueur en 2018, et qui seront valides jusqu'au 31 mai. Après cette date, les prix seront majorés pour tenir compte de l'augmentation générale des coûts. Pour plus d'information: 418 228-5110, poste 114.

Nouvelle formation d'un jour en débroussaillage

Voir page 19

Pour le sciage c'est assez stable. Les prix se maintiennent, les inventaires sont plus élevés qu'en janvier. Le dégel hâtif et les températures douces de cet hiver compliquent les opérations de récolte et les livraisons dans les chemins d'hiver. Encore là, nous aurons une meilleure lecture après le dégel concernant l'évolution du marché.



## Acheteurs de bois de sciage en Beauce

Essence	Longueur	Qualité	Diamètr	e Prix	
Amex Bois Franc Inc				Modif.: 28 nov	embre 2023
David Vigneault - 819 3				Prix à l	
Bouleau blanc	8 à 16 pi 4 po	Sciage 4FC	15 à 15 po	1150 \$/MPMP	Al
			13 à 13 po	925 \$/MPMP	ACDI
			12 à 12 po	875 \$/MPMP	ACI
			11 à 11 po	775 \$/MPMP	ACI
		Sciage 3FC	16 po et +	1 150 \$/MPMP	AI
			14 à 15 po	925 \$/MPMP	Al
			13 à 13 po	875 \$/MPMP	AI
			12 à 12 po	775 \$/MPMP	AI
		Sciage 2FC	15 po et +	775 \$/MPMP	AI
			10 à 12 po	475 \$/MPMP	AI
			9 à 9 po	400 \$/MPMP	AEFI
		Sciage 1FC	13 po et +	475 \$/MPMP	AI
		Sciage	10 po et +	400 \$/MPMP	AEI
Bouleau jaune (merisier)	8 à 16 pi 4 po	Sciage 4FC	15 à 15 po	1475 \$/MPMP	Al
, , ,			13 à 13 po	1275 \$/MPMP	ACDI
			12 à 12 po	1075 \$/MPMP	ACI
			11 à 11 po	875 \$/MPMP	ACI
		Sciage 3FC	16 po et +	1475 \$/MPMP	Al
		,	14 à 15 po	1275 \$/MPMP	Al
			13 à 13 po	1075 \$/MPMP	Al
			12 à 12 po	875 \$/MPMP	AI
		Sciage 2FC	15 po et +	875 \$/MPMP	Al
			10 à 12 po	600 \$/MPMP	Al
			9 à 9 po	400 \$/MPMP	AEFI
		Sciage 1FC	13 po et +	600 \$/MPMP	Al
		Sciage	10 po et +	400 \$/MPMP	AEI
Cerisier tardif	8 à 16 pi 4 po	Sciage 4FC	15 à 15 po	1050 \$/MPMP	AH
		-	13 po et +	900 \$/MPMP	ACDH
		Sciage 3FC	16 po et +	1050 \$/MPMP	AH
Érable à sucre	8 à 16 pi 4 po	Sciage 3FC	16 po et +	1775 \$/MPMP	AB
Érable rouge (plaine)	8 à 16 pi 4 po	Sciage 4FC	15 à 15 po	1400 \$/MPMP	Al
Frêne blanc	8 à 16 pi 4 po	Sciage 3FC	16 po et +	1475 \$/MPMP	AG

AVANT DE LIVRER, VEUILLEZ TÉLÉPHONER POUR OBTENIR UN NUMÉRO DE RÉFÉRENCE.

Le prix usine inclus une prime de transport de 100 \$ / mpmp. Préfère les longueurs paires.

Peut accepter quelques billes de 6 ou 7 pieds, à condition qu'elles soient bien droites

Accepte les longueurs paires et impaires

- A Mesuré avec la Table International. Diamètre max. de 34 pouces
- B Dans l'érable à sucre : si le coeur atteint 40 % du diamètre total : perte d'un grade. Si le coeur dépasse 60 % du diamètre total : perte de deux grades.

Martin-Paul Blais-Gauvin - 418 244-3612 - 418 234-3891

- C Accepte un seul petit défaut
- D Bille de pieds seulement
- E Accepte seulement un faible % de cette classe

Bardobec - Saint-Just-de-Bretenières

- F Billot doit être droit et sain
- G Le coeur doit être plus petit que 75 % du diamètre, sinon perte d'un grade
   H Cerisier tardif : les anneaux de défoliation et l'excès
- de gomme seront considérés comme un défaut

  I Accepte les coeurs inférieurs à 50 % du diamètre de
  la bille. Si le coeur a entre 50 et 75 % : perte d'un
  grade. Si le coeur a plus de 75% du diamètre de la
  bille : perte de deux grades

Modif.: 21 octobre 2020

Prix à l'usine

Martin ruar blais dauvin +102+1 3012 +1025+ 3071				IIIAUI	usine			
Cèdre	8 pi 6 po	Sciage	8 po et +	69 \$/TIV	Α			
A Diamètre minimum à la	souche de 12 po.							
Bernier Bois Franc - La	Bernier Bois Franc - Lambton Modif.: 12 mars 2024							
Michel Paquet - 581 215	5-8021			Prix à l	'usine			
Bouleau jaune (merisier)	8 à 12 pi 4 po	Sciage 3FC	14 po et +	1095 \$/MPMP				
			12 à 14 po	945 \$/MPMP				
		Sciage 2FC	12 po et +	800 \$/MPMP				
			10 à 12 po	650 \$/MPMP				
		Sciage OFC	12 po et +	485 \$/MPMP				
		Sciage 1FC	9 po et +	250 \$/MPMP				
Érable à sucre	8 à 12 pi 4 po	Sciage 3FC	14 à 32 po	1100 \$/MPMP	Α			
			12 à 13 po	950 \$/MPMP	Α			
		Sciage 2FC	12 à 32 po	800 \$/MPMP	В			
			10 à 12 po	625 \$/MPMP	В			
		Sciage OFC	12 po et +	485 \$/MPMP	В			
		Sciage 1FC	9 à 32 po	250 \$/MPMP	В			
Érable rouge (plaine)	8 à 12 pi 4 po	Sciage 3FC	14 à 32 po	800 \$/MPMP	Α			
			12 à 13 po	700 \$/MPMP	В			
		Sciage 2FC	12 à 32 po	650 \$/MPMP	В			
			10 à 12 po	500 \$/MPMP	В			
		Sciage OFC	12 po et +	450 \$/MPMP	В			
		Sciage 1FC	9 à 32 po	250 \$/MPMP	В			

Essence	Longueur	Qualité	Diamètre	Prix		
Mesuré avec la Tab	le International.					
Arrêt des achats de pin et épinette pour une durée indéterminée						
Toutes les billes doivent être saines ( pas de pourriture) et fraîchement abattues.						
Billes avec métal c	omplètement déduit.					
A Le diamètre du coeur doit être inférieur au tiers du diamètre de la bille						
B Le diamètre du	oeur doit être inférieur à la	moitié du diamètre d	de la bille.			

Blanchette & Blanchette - Weedon			Modif.: 12	2 mars 2024	
Mario Jiona - 819 877-2622, poste 228				Prix à l	'usine
Sapin-Épinette	8 pi 4 po	Sciage	4 à 10 po	320 \$/Corde	Α
				260 \$/Corde	В
				205 \$/Corde	C
Handing day of acception	death and the second side of the	. 00 \ 16   00 - !!	. Tarana day de da	7 L 00 \ M: J:	

Horaire de réception : du lundi au jeudi de  $7\,h\,00$  à  $16\,h\,00$  ainsi que le vendredi de  $7\,h\,00$  à Midi. Billes droites, nœuds rasés et aucune fourche.

Le prix est en fonction du diamètre moyen du voyage

Le bois qui n'a pas le diamètre moyen de 5 pouces sera refusé.

Diamètre maximum 10 pouces et diamètre minimum 4 pouces.

- A Diamètre moyen supérieur à 6 po.
- B Diamètre moyen supérieur à 5½ po.
- C Diamètre moyen supérieur à 5 po.

Bois Cargault - Saint-Pamphile Modif. : 16 février 2023						
Bois Cargault - Saint-P				Modit.: 16	Tevrier 2023	
Luc Fortin et Julie Paré - 418 894-8866 - 418 356-5099, poste 20 Prix à l'u					'usine	
Bouleau blanc, Bouleau ja						
	8 pi 6 po	Palette	6½ po et +	290 \$/Corde	A	
Épinette de Norvège	8 pi 6 po	Sciage	6½ po et +	280 \$/Corde		
Feuillus durs mélangés	8 pi 6 po	Palette	6½ po et +	290 \$/Corde		
Mélèze	8 pi 6 po	Palette	6½ po et +	280 \$/Corde		
Peupliers (tremble)	8 pi 6 po	Palette	6½ po et +	280 \$/Corde	В	
PRIX EN VIGUEUR À PARTIR	DU 20 FÉVRIER 2023					

PRIX EN VIGUEUR À PARTIR DU 20 FÉVRIER 2023 Contacter l'acheteur pour vérifier ses exigences.

Vous devez absolument respecter les dimensions exigées, longueur et diamètre

Les billes doivent être saines, droites et avoir les noeuds bien rasés.

A Aucune décoloration acceptée pour le bouleau-merisier.

B N'ACHÈTE PAS DE PEUPLIER BAUMIER.

Bois Daaquam (division St-Just) - Saint-Just-de-Bretenières				Modif.: 1 déc	embre 2023
Léandre Rouleau -	418 244-3608, poste 23	36 - 418 625-0	594	Prix à I	'usine
Épinettes	en longueur	Sciage	4 po et +	100 \$/TIV	AB
Sapin	en longueur	Sciage	4 po et +	90 \$/TIV	AB
Sapin-Épinette	16 pi 6 po	Sciage	6 po et +	645 \$/MPMP	
				1075 \$/Corde	
	14 pi 6 po	Sciage	6 po et +	570 \$/MPMP	
	12 pi 6 po	Sciage	5 po et +	570 \$/MPMP	
				650 \$/Corde	
	10 pi 6 po	Sciage	4 po et +	340 \$/Corde	
	9 pi 6 po	Sciage	4 po et +	300 \$/Corde	D

Prix effectifs à partir du 18 décembre 2023

CONTACTER L'ACHETEUR AVANT DE LIVRER

Dans les cas de non-respect des spécifications une réduction de prix sera appliquée.

Les billots de 9 pouces et moins de diamètre ne doivent avoir aucune carie.

- A La proportion d'épinette sera estimée s'il n'est pas possible de peser séparément l'épinette et le sapin.
- B Diamètre minimum de 4 pouces au fin bout. Diamètre minimum de 7 po à la souche. Aucune carie pour les souches de 7 à 9 po. Maximum de 1/3 de carie pour les souches de 10 po et plus.
- D Achète le 9 pieds à condition de recevoir le 12 pieds et le 16 pieds

Bois Daaquam, division St-Pamphile - Saint-Pamphile				Modif.: 11	juillet 2023
Raymond Laverdière -	Raymond Laverdière - 418 356-4260			Prix à l'	'usine
Épinette de Norvège	12 pi 6 po	Sciage	8 po et +	560 \$/Corde	
Épinettes	en longueur	Sciage	4 po et +	100 \$/TIV	AB
Épinettes, Sapin	16 pi 6 po	Sciage	6 po et +	700 \$/MPMP	
	12 pi 6 po	Sciage	5 po et +	625 \$/MPMP	
	10 pi 6 po	Sciage	4 po et +	365 \$/Corde	
	9 pi 6 po	Sciage	4 po et +	320 \$/Corde	C
Sapin	en longueur	Sciage	4 po et +	90 \$/TIV	В

Prix effectifs à partir du 10 juillet 2023

Les billots de 9 pouces et moins de diamètre ne doivent avoir aucune carie.

Les producteurs qui en ont produit après entente avec l'acheteur doivent le contacter.

- A Doit contenir au moins 75 % d'épinette
- B Diamètre minimum de 7 pouces à la souche
- C Achète le 9 pieds à condition de recevoir le 12 pieds et le 16 pieds

Essence	Longueur	Qualité	Diamètre	Prix	
Bois Forex Canada inc.					5 mai 2023
Michel Thibodeau - 819		-,		Prix à l	
Bouleau blanc	8-9-10-12 pi 4 po	Sciage 3FC	16 po et +	1000 \$/MPMP	
		J	14 à 15 po	800 \$/MPMP	
			13 à 13 po	700 \$/MPMP	
			12 à 12 po	500 \$/MPMP	
		Sciage 4FC	11 à 11 po	500 \$/MPMP	
		Sciage 2FC	15 à 15 po	500 \$/MPMP	
			10 à 10 po	400 \$/MPMP	
		Sciage	12 à 12 po	250 \$/MPMP	
			8 po et +	250 \$/MPMP	
	9-10 pi 6 po	Déroulage 3FC	14 po et +	700 \$/MPMP	В
Bouleau jaune (merisier)	9-10 pi 6 po	Déroulage 4FC	20 po et +	2 000 \$/MPMP	A
	8-9-10-12 pi 4 po	Sciage 3FC	20 po et +	1100 \$/MPMP	
			14 à 15 po	900 \$/MPMP	
			13 à 13 po	800 \$/MPMP	
			12 à 12 po	600 \$/MPMP	
		Sciage 4FC	11 à 11 po	600 \$/MPMP	
		Sciage 2FC	15 à 15 po	600 \$/MPMP	
			10 à 10 po	450 \$/MPMP	
		Sciage	12 à 12 po	300 \$/MPMP	
			8 po et +	250 \$/MPMP	
Érable à sucre	9-10 pi 6 po	Déroulage 4FC	20 po et +	3 000 \$/MPMP	C
	8-9-10-12 pi 4 po	Sciage 3FC	16 po et +	1000 \$/MPMP	D
Érable rouge (plaine)	8-9-10-12 pi 4 po	Sciage 3FC	16 po et +	750 \$/MPMP	F
Frêne blanc	8-9-10-12 pi 4 po	Sciage 3FC	16 po et +	1000 \$/MPMP	E
Pin blanc	12-16 pi 6 po	Sciage	8 po et +	500 \$/MPMP	
Pruche	10-16 pi 6 po	Sciage 2FC	8 po et +	300 \$/MPMP	

Défauts Veener- gomme, minéral, poche d'écorce, strie de sucre, etc

Défauts billes de sciage - bosse, bille croche, torsion, cime, double coeur, pourriture, minéral, etc. Érable à sucre 1/3 cœur

- A Le prix varie de 2 000 \$ à 800 \$ du mpmp pour le bouleau jaune déroulage
- B Le prix varie de 700 \$ à 500 \$ du mpmp pour le bouleau blanc déroulage
- C Le prix varie de 3 000 \$ à 1 000 \$ du mpmp pour l'érable à sucre déroulage
- D Le prix varie de 1 100 \$ à 250 \$ du mpmp pour l'érable à sucre sciage
- E Le prix varie de 1 100 \$ à 250 \$ du mpmp pour le frêne blanc sciage
- F Le prix varie de 750 \$ à 150 \$ du mpmp pour l'érable rouge sciage

Bois Poulin (St-Ludger) - Saint-Ludger Modif. : 3 juin 20						
Jean Rosa - 819 583-849	91			Prix au chemin		
Bouleau blanc	8-9-10-12 pi 6 po	Sciage 3FC	14 po et +	650 \$/MPMP		
			12 à 13 po	525 \$/MPMP		
		Sciage 4FC	11 à 11 po	525 \$/MPMP		
			9 à 10 po	425 \$/MPMP		
		Sciage 2FC	10 po et +	425 \$/MPMP		
		Sciage 1FC	15 po et +	425 \$/MPMP		
			9 à 10 po	250 \$/MPMP		
		Sciage	11 po et +	300 \$/MPMP	C	
			10 à 10 po	250 \$/MPMP	C	
Bouleau jaune (merisier)	8-9-10-12 pi 6 po	Sciage 3FC	14 po et +	700 \$/MPMP		
			12 à 13 po	575 \$/MPMP		
		Sciage 4FC	11 à 11 po	575 \$/MPMP		
			9 à 10 po	450 \$/MPMP		
		Sciage 2FC	15 po et +	575 \$/MPMP		
			10 à 14 po	450 \$/MPMP		
		Sciage 1FC	15 po et +	450 \$/MPMP		
			9 à 10 po	250 \$/MPMP		
		Sciage	11 po et +	300 \$/MPMP		
			10 à 10 po	250 \$/MPMP		
Cerisier tardif	8-9-10-12 pi 6 po	Sciage 2FC	10 po et +	425 \$/MPMP	El	
Érable à sucre	8-9-10-12 pi 6 po	Sciage 2FC	10 po et +	450 \$/MPMP	FI	
Érable rouge (plaine)	8-9-10-12 pi 6 po	Sciage 2FC	10 po et +	325 \$/MPMP	GI	
Frêne blanc	8-9-10-12 pi 6 po	Sciage 2FC	10 po et +	325 \$/MPMP	HI	
Ormes	8 à 12 pi 6 po	Sciage 2FC	10 po et +	300 \$/MPMP	DI	
Marrian Community Table Indiana	-4! I 1/					

Mesuré avec la Table International 1/4.

Surlongueur de 6 po recommandée.

L'acheteur paie le transport du bois.

- Les billots de qualité « sciage » doivent être droits et sains ( aucune pourriture)
- D Le prix au chemin de l'orme varie de 250 \$ à 600 \$ du mille pieds, selon la qualité.
- E Le prix au chemin du cerisier tardif varie de 250 à 825 \$ / mpmp selon la qualité
- F Le prix au chemin de l'érable à sucre varie de 250 à 750 \$ / mpmp selon la qualité. Des restrictions s'appliquent sur la dimension du coeur
- **G** Le prix au chemin de l'érable rouge varie de 225 à 575 \$ / mpmp, selon la qualité. Des restrictions s'appliquent sur la dimension du coeur.
- H Le prix au chemin du frêne blanc varie de 225 à 600 \$ / mpmp, selon la qualité
- Pour connaître les prix détaillés, allez sur www.apbb.ca "prix sciage"

Essence	Longueur	Qualité	Diamètre	Prix	
Bois rond usiné L.G Issoudun Modif. : 9 août					
Claudel Lord - 418		Prix à l'	usine		
Pin blanc	10-12-14-16 pi 6 po	Sciage	12 à 28 po	650 \$/MPMP	A
A Diamètre may des poeuds poirs : 11/2 po Diamètre may des poeuds rouges : 3 po					

Carrier et Bégin - Saint-Honoré-de-Shenley				Modif.: 11 mars 2024	
Marco Lessard - 418 313-6477 - 418 485-6884				Prix à I	'usine
Épinette de Norvège, Pin gris					
	16 pi 6 po	Sciage	4 ½ po et +	900 \$/Corde	
	12-14 pi 6 po	Sciage	4½ po et +	675 \$/Corde	
	10 pi 6 po	Sciage	4 ½ po et +	500 \$/Corde	
Sapin-Épinette	16 pi 6 po	Sciage	4 ½ po et +	1050 \$/Corde	
	12-14 pi 6 po	Sciage	4 ½ po et +	750 \$/Corde	
	10 pi 6 po	Sciage	4½ po et +	550 \$/Corde	
Driv offactife à partir d	11 10 mars 2024				

Prix effectifs à partir du 18 mars 2024

Arrêt des achats de 8' de sapin et épinette et pour le 8' d'épinette de Norvège les producteurs devront contacter l'acheteur avant la livraison.

N'accepte que des billots de qualité seulement, aucune bille inférieure au diamètre minimum, aucun bois de champ.

Tout voyage non conforme sera refusé automatiquement.

Le bois doit être séparé par longueur sur la remorque.

Réception du lundi au jeudi, de 5 h 00 à 16 h 30 et vendredi de 6 h 00 à 11 h 00

Cédrière des Anges (Roger Drouin) - Saints-Anges				Modif.:	8 août 2022
Roger Drouin - 418 929-7781				Prix à l	'usine
Cèdre	8 pi 4 po	Sciage	3 à 5 po	310 \$/Corde	
	6 pi 4 po	Sciage	3 à 5 po	175 \$/Corde	
1		1	I \		

Les morceaux pourris ou croches refusés (maximum 1 pouce de courbe).

Vous devez absolument contacter l'acheteur avant de produire pour vérifier ses besoins et ses exigences. L'acheteur peut s'occuper du transport dans les municipalités avoisinantes.

Champeau Mégantic inc Frontenac Modif. : 15					
Brian Luce - 802 673-8	402			Prix à l	'usine
Bouleau blanc	6-16 pi 6 po	Sciage 3FC	14 po et +	850 \$/MPMP	ABF
			12 à 13 po	700 \$/MPMP	ABF
		Sciage 2FC	10 po et +	550 \$/MPMP	ACG
		Sciage 4FC	9 à 9 po	325 \$/MPMP	ACG
		Sciage 1FC	12 po et +	325 \$/MPMP	ACG
		Sciage	9 po et +	250 \$/MPMP	ACG
Bouleau blanc, Bouleau	jaune (merisier)				
	8-9-10-11 pi 6 po	Déroulage 4FC	16 po et +	1900 \$/MPMP	ABI
			14 à 15 po	1600 \$/MPMP	ABI
			12 à 13 po	1400 \$/MPMP	ABI
			11 à 11 po	1 200 \$/MPMP	ABI
		Déroulage 3FC	12 po et +	1 200 \$/MPMP	ABDI
Bouleau jaune (merisier	6-16 pi 6 po	Sciage 3FC	14 po et +	950 \$/MPMP	ABE
			12 à 13 po	750 \$/MPMP	ABE
		Sciage 2FC	10 po et +	650 \$/MPMP	AC
		Sciage 4FC	9 à 9 po	350 \$/MPMP	AC
		Sciage 1FC	12 po et +	350 \$/MPMP	AC
			9 po et +	250 \$/MPMP	AC
Cerisier tardif	8-16 pi 6 po	Sciage 3FC	14 po et +	400 \$/MPMP	Α
Chêne rouge	6-16 pi 6 po	Sciage 3FC	14 po et +	600 \$/MPMP	Α
Érable à sucre	9-10 pi 6 po	Déroulage 4FC	16 po et +	2000 \$/MPMP	Н
	6-16 pi 6 po	Sciage 3FC	14 po et +	950 \$/MPMP	Α
Érable rouge (plaine)	8-16 pi 6 po	Sciage 3FC	14 po et +	550 \$/MPMP	Α
Frêne blanc	8-16 pi 6 po	Sciage 3FC	14 po et +	775 \$/MPMP	Α
Manuel avanla Tabla lata	matiamal				

Mesuré avec la Table International.

Les billes doivent être fraîchement coupées et provenir de tiges vivantes.

Contacter l'acheteur avant la coupe et la livraison.

L'acceptation de fil frisé ou spiralé varie selon la classe. L'acceptation de trace de vers dans le bouleau blanc varie aussi selon la classe.

Accepte les longueurs paires et impaires, mais préfère les longueurs paires

 $\label{lem:condition} Accepte les billes de 6 et 7 pieds à condition d'avoir un diamètre minimum de 12 pouces et au moins 3 faces claires.$ 

Contacter l'acheteur pour connaître sa tolérance aux courbures.

- A Billots frais seulement. Note: Du mois d'Avril à Septembre les billots doivent être livré au plus tard 2 semaines après la coupe
- **B** Fil frisé et spiralé refusé dans cette classe
- C Fil frisé et spiralé accepté dans cette classe
- D Accepte un seul défaut par bille
- E Les billots de 6'6" et 7'6" doivent être droits
- F Bouleau blanc avec traces de vers refusé dans cette classe
- G Bouleau blanc avec traces de vers accepté dans cette classe
- H Coeur d'érable : Maximum 1/3
- I 10 pouces de surlongueur pour les billes de 8 pieds

Essence	Longueur	Qualité	Diamètr	e Prix		
<b>Clermond Hamel</b>	Clermond Hamel - Saint-Éphrem-de-Beauce Modif. : 12 r					
Kelly Roy - (418) 484-2888 - (418) 222-2347 Nicolas Hamel pour le Pin Blanc - (418) 230-8592 David Hamel - 418 230-8069 Prix à l'u						
Pin blanc	12-16 pi 6 po	Sciage	8 po et +	600 \$/MPMP	MN	-50\$
	10 pi 4 po	Sciage	10 po et +	500 \$/MPMP	MN	
	8-12 pi 4 po	Sciage	8 po et +	300 \$/MPMP	MN	
Pruche	18-20 pi 6 po	Sciage	10 po et +	520 \$/MPMP	M	
	10-12-16 pi 6 po	Sciage	8 po et +	480 \$/MPMP	M	
Sapin-Épinette	16 pi 6 po	Sciage	5 po et +	1060 \$/Corde		+60\$
	12 pi 6 po	Sciage	4 po et +	730 \$/Corde		+80\$

Du lundi au jeudi, inclusivement, de 6 H 00 à 12 H 00 et 12 H 30 à 20 H 00., 6 H 00 à 12 H 00 le vendredi. Prix effectifs à partir du 20 février 2024. Arrêt des achats de Pin Blanc à partir du 29 avril 2024

M Les billots serviront à faire des poutres (Beam). Aucune bille de pallet, de mauvaise qualité ou plein de noeud. N Aucun bois de plantation.

Commonwealth Plywood (Shawinigan) - Shawinigan Modif. : 11 septembre 202								
Mathieu Saindon - 51	Mathieu Saindon - 514 953-4656 - 450 435-6541, poste 2209							
Bouleau blanc, Bouleau	ı jaune (merisier)							
	9-11 pi 6 po	Déroulage 4FC	16 po et +	2 200 \$/MPMP	Α			
			14 po et +	2000 \$/MPMP	Α			
			12 po et +	1900 \$/MPMP	Α			
			11 po et +	1500 \$/MPMP	Α			
			10 po et +	900 \$/MPMP	Α			
		Déroulage 3FC	14 po et +	1900 \$/MPMP	В			
			12 po et +	1500 \$/MPMP	В			
			11 po et +	900 \$/MPMP	В			
Érable à sucre	9-11 pi 6 po	Déroulage 4FC	14 po et +	2500 \$/MPMP	A			
			16 po et +	2300 \$/MPMP	Α			
			12 po et +	2000 \$/MPMP	Α			
		Déroulage 3FC	14 po et +	2000 \$/MPMP	В			
Peupliers (tremble)	8 pi 10 po	Déroulage 4FC	11 à 30 po	600 \$/MPMP	DEF			
Mesuré avec la Table Inte	rnational							

Longueurs: Standard: 9'6"; 11'4" = seulement pour les classes Prime, #1 et #2. Peut accepter un faible pourcentage de 8'6".

Carie, trou au bout : 2" maximum, centré.

Courbure maximum:

• diam. de 10 po : aucune courbure. • diam. de 12 po : 1 po de courbure. • diam. de 14 po : 2 po de courbure.

Si la bille a un minimum de 14 po, peut tolérer un peu de fil frisé dans le merisier.

Selon l'intensité et la surface affectée, une réduction d'un grade peut s'appliquer. Érable : non entaillé, le coeur doit être inférieur au 1/3 du diamètre.

Peut acheter du tilleul.

VOUS DEVEZ ABSOLUMENT CONTACTER L'ACHETEUR AVANT DE PRODUIRE

- A Bille de pied.
- B Deuxième tronçon ou deuxième bille.
- D N'ACHÈTE PAS DE PEUPLIER BAUMIER, SEULEMENT DU TREMBLE. Aucune fente. Aucune carie. Contacter l'acheteur à l'avance pour négocier le transport.
- E Longueur max.: 9 pieds. Noeuds fermés et sains, diamètre max. de 4 pouces. Billes droites, courbure max. de 2 pouces. Pas de carie.
- F Prix pour bois livré à Whitehall, état de New York

Compagnie de Placage Mégantic inc Lac-Mégantic Modif. : 21 septe						
Jean Rosa - 819 583-8491 Prix au ch						
Bouleau blanc, Bouleau jaune (merisier)						
8-9 pi 6 po	Déroulage 4FC	16 à 30 po	2 100 \$/MPMP	AJ		
		14 à 15 po	1800 \$/MPMP	AJ		
		12 à 13 po	1350 \$/MPMP	BJ		
		11 à 11 po	1 100 \$/MPMP	Α		
		10 à 10 po	800 \$/MPMP	E		
	Déroulage 3FC	16 à 30 po	1800 \$/MPMP	AGJ		
		14 à 15 po	1350 \$/MPMP	CJ		
		12 à 13 po	1 100 \$/MPMP	В		
		11 à 11 po	800 \$/MPMP	В		
	Déroulage 2FC	14 à 30 po	800 \$/MPMP	F		
Érable à sucre 8-9 pi 6 po	Déroulage 4FC	14 à 15 po	1600 \$/MPMP	AHI		
·		12 à 13 po	1300 \$/MPMP	BHI		
		11 à 11 po	900 \$/MPMP	AHI		
		10 à 10 po	700 \$/MPMP	HI		
	Déroulage 3FC	16 à 30 po	1600 \$/MPMP	AHI		
	J	14 à 15 po	1300 \$/MPMP	BHI		
		12 à 13 po	900 \$/MPMP	BHI		
		11 à 11 po	700 \$/MPMP	HI		
	Déroulage 2FC	14 à 30 po	700 \$/MPMP	HI		

Mesuré avec la Table International. L'usine n'accepte aucun bois produit pendant la saison de sève. Peut aller chez vous pour montrer comment tronçonner des arbres après que vous les ayez sortis. Achète aussi les billes de qualité sciage de merisier, bouleau, érable, cerisier, frêne.

Autres normes de qualité :

- billes fraîchement coupées. noeuds sains, diamètre maximum de 3 po. fil frisé et spiralé inacceptable.
- diamètre maximal 30 po. billes de 8′1″ (97″) acceptées si coupées droites et sans évasement de pied.

Longueur Les défauts de bout doivent être centrés

Essence

Surlongueur de 6 pouces pour le 8 pieds et 4 pouces pour le 9 pieds

- A Aucun défaut de bout (carie). Courbure max. = 1 po de flèche.

  B Défaut de bout max. de 2 po de diamètre, à condition d'être centré. Courbure max. = 1 po de flèche.
- Courbure max. = 2 po de flèche.
- E Défaut de bout max. de 1 po de diamètre, à condition d'être centré. Aucune courbure.
- F Défaut de bout max. de 3 po de diamètre, à condition d'être centré. Courbure max. = 1 po de flèche.
- G N'accepte qu'un seul noeud, d'un diamètre max. de 3 po, sur la face qui n'est pas claire.
- H Le coeur ne peut pas dépasser 35 % du diamètre.
- Attention, pour l'érable à sucre, demande 8 pieds et 9 pouces, ou 9 pieds et 6 pouces de longueur.
- J 2750 \$ Bille de pied, 10' 4" de long, coeur 1/3, 4fc, fil droit, aucune courbe

<b>Entreprise Forestière Lambert Inc.</b> - Woburn Modif. : 19 déce						
Jean-Philippe Lambe	Prix à l	'usine				
Mélèze	8 pi 4 po	Sciage	4 po et +	200 \$/Corde		
Peupliers (tremble)	8 pi 4 po	Sciage	5 po et +	300 \$/Corde		
Sapin-Épinette	16 pi 4 po	Sciage	5 po et +	575 \$/MPMP	+75\$	
	12 pi 6 po	Sciage	5 po et +	550 \$/MPMP		
	10 pi 4 po	Sciage	4 po et +	475 \$/Corde	+75\$	
	9 pi 4 po	Sciage	4 po et +	360 \$/Corde	+25\$	
	8 pi 4 po	Sciage	4 po et +	275 \$/Corde	+25\$	
Qualitá sciago et paletto						

Qualité sciage et palette

Bois sain et droit, aucune pourriture

Diamètre maximum de 10 pouces au gros bout Prix effectif à partir du 18 décembre 2023

Fecteau et Frères - Saint-Victor Modif. : 16 février 202						
Claude Fecteau -			Prix à l	'usine		
Mélèze	14-16 pi 4 po	Sciage	8 po et +	300 \$/MPMP		
	10-12 pi 4 po	Sciage	8 po et +	280 \$/MPMP		
	8 ni 4 no	Sciane	8 no et ⊥	200 \$/Corde		

	8 pi 4 po	Sciage	8 po et +	200 \$/Corde		
Fontaine - Saint-A	Fontaine - Saint-Augustin-de-Woburn					
Acheteur - 819 583	-7199			Prix à l	'usine	
Sapin-Épinette	16 pi 6 po	Sciage	5 po et +	600 \$/MPMP		
			4 po et +	950 \$/Corde		
	12 pi 6 po	Sciage	5 po et +	550 \$/MPMP		
			4 po et +	600 \$/Corde		
	10 pi 6 po	Sciage	4 po et +	375 \$/Corde		
	9 pi 4 po	Sciage	4 po et +	325 \$/Corde		
DDIV EN VICHEID À DA	ADTID DIL 10 HIII 2022					

PRIX EN VIGUEUR À PARTIR DU 19 JUIN 2023

Billes de qualité, saines, droites, sans fourches et fraîchement coupées

Les billes inférieures à 5 pouces ne seront pas mesurées

Pas d'épinette de Norvège

Pas de billes de champs

Indiquez sur le billet de transport le mode de mesurement désiré: à la corde ou au mpmp Horaire des livraisons : Lundi au Jeudi 6:00H à 23:00H et le vendredi 6:00H à 15:00H

Groupe Lebel (St-Hilarion) - Saint-Hilarion Modif. : 13 jai							
Mario Harvey - 418 457-3011, poste 33503 - 418 633-0374				Prix à l'	usine		
Épinettes	9-10 pi 4 po	Sciage	6 po et +	52 \$/m³ app.	В		
			5 po et +	42 \$/m³ app	Α		
Pin gris	10 pi 4 po	Sciage	4 à 12 po	38 \$/m³ app			
Sapin	9-10 pi 4 po	Sciage	6 po et +	46 \$/m³ app	В		
			5 po et +	38 \$/m³ app	Α		
Sapin-Épinette	16 pi 6 po	Sciage	8 po et +	100 \$/m³ sol.			
A Diamètra mayon da	5 nauces au fin hout						

- Diamètre moyen de 5 pouces au fin bout.
- B Diamètre moyen de 6 pouces au fin bout.

Groupe Lebel (St-Josep	Modif.: 2	8 nov. 2023			
Jonathan Blais - 418 493-2097, poste 101				Prix à l'	usine
Épinette de Norvège	8 pi 4 po	Sciage	5 à 14 po	270 \$/Corde	Α
Pin gris	8 pi 4 po	Sciage	5 po et +	250 \$/Corde	
Sapin-Épinette	8 pi 4 po	Sciage	4 à 10 po	325 \$/Corde	

Sur rendez-vous seulement.

A Les billes dont le diamètre excéde le max. indiqué ou celles en déca du diamètre minimum indiqué seront déduites du paiement

Industries Picard et Poulin - Saints-Anges Modif. : 22 janvier 202						
André Emery - 418 25	3-5456			Prix à l	'usine	
Mélèze	12 pi 6 po	Sciage	7 po et +	430 \$/Corde		
	8 pi 4 po	Sciage	5 po et +	250 \$/Corde		
Peupliers (tremble)	8 pi 4 po	Sciage	6 po et +	250 \$/Corde	A	
Sapin-Épinette	16 pi 6 po	Sciage	8 po et +	950 \$/Corde		
	12 pi 6 po	Sciage	4½ po et +	675 \$/Corde		
	8 pi 4 po	Sciage	4½ po et +	320 \$/Corde		

Reprise du service indéterminée.

S'occupe du transport.

Contacter l'acheteur pour s'entendre sur un prix au chemin.

PRIX EFFECTIFS À PARTIR DU 10 juillet 2023

A N'ACHÈTE PAS DE PEUPLIER BAUMIER, SEULEMENT DU TREMBLE

Essence	Longueur	Qualité	Diamètre	Prix	
Les Planchers Mercier I	nc Drummondville			Modif. : 6 sept	embre 2022
Jean-François Caron - 81	9 472-1670, poste 29	5 - 819 472-04	41 - 418 774	-6530 Prix à l	'usine
Bouleau jaune (merisier)	8 à 16 pi 6 po	Sciage 2FC	10 à 30 po	700 \$/MPMP	
		Sciage	11 à 30 po	600 \$/MPMP	
			8 à 10 po	525 \$/MPMP	
Érable à sucre	8 à 16 pi 6 po	Sciage	11 à 30 po	675 \$/MPMP	В
			8 à 10 po	600 \$/MPMP	В
Frêne blanc	8 à 16 pi 6 po	Sciage 2FC	10 à 30 po	575 \$/MPMP	
		Sciage	11 à 30 po	500 \$/MPMP	
			8 à 10 po	450 \$/MPMP	
Touiours contacter l'achete	ur avant de produire. Di	amètre maximun	n de 30 po.		

Mesuré avec la Table International. Aucune pourriture, fente ou roulure.

Les billots non conformes seront payés 150 \$/mpmp.

B Érable: le coeur doit être sain, pas chocolat ni étoilé.

Maibec (St-Pan	Maibec (St-Pamphile) - Saint-Pamphile					2024
Luc Lambert - 418 208-1656			Prix à l	'usine		
Cèdre	8 pi 8 po	Bardeaux	8 po et +	380 \$/Corde		+5\$
	en longueur	Bardeaux	5 po et +	106 \$/TIV	Α	+2\$
	10-12-14-16 pi 6 po	Bardeaux	8 po et +	106 \$/TIV		+2\$
A Diamètre minin	num de 12 po à la souche.					

Maibec (St-Théophi	Modif.: 21	février	2024					
Luc Lambert - 418 208-1656				Prix à l	'usine			
Cèdre	8 pi 8 po	Bardeaux	8 po et +	380 \$/Corde		+5\$		
	10-12-14-16 pi 6 po	Bardeaux	8 po et +	106 \$/TIV		+2\$		
	en longueur	Bardeaux	5 po et +	106 \$/TIV	Α	+2\$		
A Diamètra minimum a	A Diamètra minimum da 12 na è la caucha							

Matériaux Blanchet (St-Pamphile) - Saint-Pamphile Modif.: 11						
Dave Chouinard - 4		Prix à l	'usine			
Épinettes	16 pi 6 po	Sciage	5 po et +	1075 \$/Corde	AD	
	12 pi 6 po	Sciage	5 po et +	690 \$/Corde	AE	
	en longueur	Sciage	4 po et +	100 \$/TIV	AB	
Sapin	16 pi 6 po	Sciage	5 po et +	1075 \$/Corde	CD	
	12 pi 6 po	Sciage	5 po et +	690 \$/Corde	Œ	
	en longueur	Sciage	4 po et +	90 \$/TIV	ВС	
Sapin-Épinette	9 pi 4 po	Sciage	4 po et +	70 \$/TIV		
	10 pi 4 po	Sciage	4 po et +	70 \$/TIV	F	

IMPORTANT - Toujours contacter l'acheteur avant de débuter votre production.

Ces prix sont pour du bois sain de sapin-épinette.

Selon la qualité des produits, des réductions peuvent être appliquées.

Aucun achat de sapin-épinette en 8 pieds, aucun achat d'épinette de Norvège ni de pin rouge.

Contacter l'acheteur avant de livrer.

Prix effectifs à compter du 10 juillet 2023

- A 90 % et + d'épinette par chargement.
- B Minimum de 7 po à la souche toléré, pas de bois d'éclaircie.
- C Moins de 90 % d'épinette, ou plus de 10 % de sapin
- D Essences séparées, 16'6" avec une tolérance maximale de 25% de 12'6".
- E Essences séparées, 12'6" seule longueur admise.
- F Vous devez livrer des billots afin de livrer du 10'4".

Menuiserie d'East Ai	ı	Modif. : 19 sept	embre 2023		
Robert Lapointe - 819 832-2746, poste 23				Prix à I	'usine
Feuillus	8 pi 6 po	Palette	5 à 20 po	368 \$/Corde	В
	7 pi 8 po	Palette	5 à 20 po	363 \$/Corde	В
Mélèze	8 pi 6 po	Palette	5 à 20 po	263 \$/Corde	
	7 pi 8 po	Palette	5 à 20 po	258 \$/Corde	
Peupliers (tremble)	8 pi 6 po	Palette	5 à 20 po	273 \$/Corde	Α
	7 pi 8 po	Palette	5 à 20 po	268 \$/Corde	

A besoin surtout de Tremble 8 pieds 6 pouces. Bois sain, pas de pourri, pas chauffé. Tolère un peu de courbure. Noeuds rasés au tronc. Noeuds doivent être raisonnables, par exemple : maximum 4 po pour un billot de 12 po. A N'ACHÈTE PAS DE PEUPLIER BAUMIER, SEULEMENT DU TREMBLE

B Comprends tous les feuillus durs, mais aucun tremble et aucun peuplier

<b>Mobilier Rustiq</b>	Modif.: 7 déc	embre 2023			
Marco Guay ou S	Prix à l	'usine			
Cèdre	10-12 pi 6 po	Sciage	4 po et +	600 \$/MPMP	A
				450 \$/MPMP	В
	8 pi 6 po	Sciage	5 po et +	400 \$/Corde	Α
			3 à 5 po	300 \$/Corde	Α
	6 pi 6 po	Sciage	5 po et +	185 \$/Corde	Α

Producteur: CONTACTEZ-NOUS avant de produire pour plus d'informations.

Livraison du Lundi au Jeudi : 7 h 00 à 17 h 00

Surlongueur: 4 à 6 pouces requise pour tous les morceaux.

pieds : Démêlage obligatoire selon le diamètre.

Bois produit avec MULTIFONCTIONNEL À ROULEAUX ACCEPTÉ.

Pour des précisions sur les exigences, voir le site web de l'acheteur www.mobilierrustique.com

A Qualité AA: Aucune pourriture, aucune fourche et courbe maximale de 1 pouce.

B Qualité A : Pourriture max. de 1 pouce, à la condition que la bille ait un diamètre minimum de 6 pouces. Aucune fourche, courbe maximale de 2 pouces.

Essence	Longueur	Qualité	Diamètre	e Prix			
Multibois F.L Saint-Au	Multibois F.L Saint-Augustin-de-Woburn Modif.: 22 ja						
Robert Nadeau - 819 820	0-5227			Prix à l'	usine		
Bouleau blanc	8-10-12-14-16 pi 6 po	Sciage 3FC	14 po et +	900 \$/MPMP	+100\$		
			12 po et +	750 \$/MPMP	+50\$		
		Sciage 2FC	10 po et +	650 \$/MPMP	+50\$		
		Sciage	8 po et +	375 \$/MPMP	H		
Bouleau jaune (merisier)	8 pi 6 po	Déroulage 4FC	14 po et +	1200 \$/MPMP			
			12 po et +	900 \$/MPMP			
	8-10-12-14-16 pi 6 po	Sciage 3FC	14 po et +	900 \$/MPMP	+100\$		
			12 po et +	750 \$/MPMP	+50\$		
		Sciage 2FC	10 po et +	650 \$/MPMP	+50\$		
		Sciage	8 po et +	375 \$/MPMP	Н		
Cerisier tardif	8-10-12-14-16 pi 6 po	Sciage 2FC	10 po et +	300 \$/MPMP	AHI		
Érable à sucre	8-10-12-14-16 pi 6 po	Sciage 2FC	10 po et +	750 \$/MPMP	BHI +175\$		
Érable rouge (plaine)	8-10-12-14-16 pi 6 po	Sciage 2FC	10 po et +	400 \$/MPMP	Cl		
Frêne blanc	8-10-12-14-16 pi 6 po	Sciage 2FC	10 po et +	400 \$/MPMP	DI		
Peupliers (tremble)	10-12-14-16 pi 4 po	Sciage	10 po et +	325 \$/MPMP	E		

CONTACTER L'ACHETEUR AVANT DE PRODUIRE

Courbure maximum de 1½ pouce par 8 pieds de longueur. Aucune courbure ou pourriture pour les billes de 8 ou 9 pouces de diamètre. Fermeture des réceptions de bois pour le mercredi 24 juin et vendredi 3 juillet

- A Le prix à l'usine du cerisier varie de 275 \$ à 500 \$ du mille pieds, selon la qualité. B Le prix à l'usine de l'érable à sucre varie de 385 \$ à 1200 \$ du mille pieds, selon la qualité.
- C Le prix à l'usine de l'érable rouge (plaine) varie de 325 \$ à 600 \$ du mille pieds, selon la qualité.

  D Le prix à l'usine du frêne varie de 275 \$ à 600 \$ du mille pieds, selon la qualité.
- E Maximum de 10 % de 8 pieds , le reste doit être plus long. Courbure max. : 1½ po par 8 pi. Les billes de 10 et 11 pouces de diamètre ne peuvent avoir aucune trace de pourriture. Les billes de 12 pouces et plus de diamètre peuvent avoir une carie d'un diamètre max. de 2 pouces. Branches coupées au ras du tronc.N'ACHÈTE PÀS DE PEUPLIER BAUMIER, SEULEMENT DU TREMBLE.
- H Aucune courbure ou pourriture pour les billes de 8 ou 9 pouces de diamètre
- Pour connaître les prix détaillés, allez sur www.apbb.ca "prix sciage"

Produits Forestie	Modif.: 7 nov	embre 2023					
Louis Villeneuve -	Prix à I	'usine					
Pin blanc	12-14-16 pi 6 po	Sciage	10 po et +	500 \$/MPMP			
8-10-12-14-16 pi 6 po Palette 8 po et + 400 \$/MPMP							
Toujours contacter l'acheteur avant de produire du pin blanc. Ne pas produire durant la saison de sève.							

<b>Produits Foresti</b>	Produits Forestiers D.G. (Ste-Aurélie) - Sainte-Aurélie					
Louis Villeneuve - 418 564-1192 - 418 806-3040				Prix à l	'usine	
Épinettes	16 pi 6 po	Sciage	5 po et +	1000 \$/Corde		
	12 pi 6 po	Sciage	5 po et +	725 \$/Corde		
Sapin	16 pi 6 po	Sciage	5 po et +	1000 \$/Corde		
	12 pi 6 po	Sciage	5 po et +	725 \$/Corde		

CONTACTER L'ACHETEUR AVANT DE PRODUIRE

Bois sain, pas de bois croche. Vous devez démêler l'épinette et le sapin pour toutes les catégories. Demande une surlongueur de 6 po.

Le prix peut être à changement à tous les 15 jours veuillez communiquer avec l'acheteur avant de livrer

Si votre bois n'est pas démêlé veuillez aussi communiquer avec l'acheteur.

Contacter l'acheteur si vous voulez produire du bois en long

René Bernard (La	Modif.: 1	6 août 2023					
Bob Lachance - 418 225-1063 Prix à l'usine							
Pin blanc	12-14-16 pi 6 po	Sciage	8 po et +	600 \$/MPMP	AEFG		
	8-10 pi 6 po	Sciage	8 po et +	425 \$/MPMP	AEF		
Rois droit nas de nou	Rois droit, pas de nouvriture, pas de roulure, pas de hois taché ni trou de vers. Les hilles doivent être exemptes						

de tout métaux.

Contacter l'acheteur avant de produire pour préciser les spécifications du pin blanc.

- A Diamètre max. des noeuds rouges de 3 po. et des noeuds noirs de 1 po.
- E Mesuré avec la Table International
- F Ne doit pas être taché, sinon sera refusé. Vous devez absolument contacter l'acheteur avant de produire. Ce bois doit être livré très rapidement après qu'il soit abattu
- G Toutes les billes avec carie seront réduites selon le diamètre. Les billes avec plus de 50 % de carie seront refusées.

René Bernard (St-Zacharie) - Saint-Zacharie				Modif. : 29 sept	embre 2023
Bob Lachance - 418 225-1063				Prix à l	'usine
Pin blanc	12-14-16 pi 6 po	Sciage	8 po et +	600 \$/MPMP	ABDF
	8-10 pi 6 po	Sciage	8 po et +	425 \$/MPMP	ABJ
Pin rouge	10 pi 6 po	Sciage	6 po et +	85 \$/TMV	I

Épinette : vous devez appeler Bob 418 225-1063 pour autoriser vos volumes d'épinette. Les billots doivent avoir une sur longueur de 6 po. Les billots droit et noeuds bien rasés

La carie sera déduite pour chaque bille. Pin blanc : Mesuré avec la Table International.

Contacter l'acheteur avant de produire pour préciser les spécifications du pin blanc. Arrêt des achats de pin rouge pour la période estivale

Arrêt des achats de sapin-épinette, épinette de norvège et de mélèzes à partir du 12 mai 2023

- A Tous les 10 pieds et les billots qui ne rencontrent pas les critères du sciage. La carie qui dépasse 40% du diamètre sera refusée
- B Ne doit pas être taché sinon sera refusé. Vous devez absolument contacter l'acheteur avant de produire. Ce bois doit être livré très rapidement après qu'il soit abattu.
- D Toutes les billes avec carie seront déduites selon le diamètre. Billes avec plus de 50% de carie refusées.
- Mesuré avec la Table International
- J Maximum 7% de 8 pieds et 5% de 10 pieds par voyage

Essence	Longueur	Qualité	Diamètre	e Prix		
SBC Cedar - Sain			Modif.: 26 o	ctobre 2023		
Sylvain Garneau - 418 594-6201, poste 144		1		Prix à l	'usine	
Cèdre	8 pi 6 po	Bardeaux	8 po et +	375 \$/Corde		
	en longueur	Bardeaux	5 po et +	104 \$/TIV	Α	
	12-16 pi 6 po	Bardeaux	8 po et +	104 \$/TIV		
	4 pi	Paillis	1 po et +	36 \$/TIV	В	
Surlongueur minimum de 6 po. Maximum de 1/3 du volume de la bille peut être carié.						

- A Diamètre minimum de 12 po à la souche.
- B Cèdre à paillis. Longueur de 4 pi et plus.

Scierie Alexandre	Modif.: 4	juillet 2023			
Stéphane Lemay - 418 387-5670				Prix à l'	'usine
Sapin-Épinette	9 pi 4 po	Sciage	4 à 14 po	520 \$/Corde	
			4 à 8 po	380 \$/Corde	
			4 à 6 po	320 \$/Corde	
	8 pi 4 po	Sciage	4 à 14 po	320 \$/Corde	
			4 à 6 po	260 \$/Corde	

Horaire de réception : Du lundi au jeudi, inclusivement, de 6 H 45 à 12 H 00 et 12 H 45 à 16 H 30., 6 H 45 à 11 H

Les chargements de bois dont le diamètre moyen est inférieur à 5 pouces seront refusés.

Diamètre minimum de 4 pouces obligatoire

Seules les essences de sapin et épinette sont acceptées.

Possibilité d'acheter du pin gris à condition de s'entendre avec l'acheteur avant de le produire.

Aucun achat d'épinette de Norvège. Aucun bois de champ.

Surlongueur de 4 pouces demandée.

Diamètre maximum de 14 po.

Les prix peuvent varier si le bois est de mauvaise qualité.

Scierie Arbotek - Saint		Modif.: 14 j	anvier 2022		
Mario Legros - 418 244	-3691		Prix à l'usine		
Bouleau blanc	en longueur	Sciage	8 po et +	75 \$/TIV	J
Bouleau blanc, Bouleau j	aune (merisier)				
	9-10 pi 6 po	Déroulage 4FC	16 po et +	1750 \$/MPMP	
			14 à 15 po	1400 \$/MPMP	
			12 à 13 po	1000 \$/MPMP	
			11 à 11 po	850 \$/MPMP	
			12 po et +	850 \$/MPMP	F
			10 à 10 po	600 \$/MPMP	Н
	8 pi 9 po	Déroulage 4FC	16 po et +	1750 \$/MPMP	
			14 à 15 po	1400 \$/MPMP	
			12 à 13 po	1000 \$/MPMP	
			12 po et +	850 \$/MPMP	F
				850 \$/MPMP	F
			11 à 11 po	850 \$/MPMP	
			10 à 10 po	600 \$/MPMP	Н
	8 à 12 pi 6 po	Sciage 2FC	14 po et +	650 \$/MPMP	
			10 à 13 po	500 \$/MPMP	
			9 à 9 po	385 \$/MPMP	
		Sciage 1FC	12 po et +	385 \$/MPMP	
Érable à sucre	9-10 pi 6 po	Déroulage 4FC	10 po et +	650 \$/MPMP	LM
	8 à 12 pi 6 po	Sciage 2FC	10 po et +	400 \$/MPMP	KM
Érable rouge (plaine)	8 à 12 pi 6 po	Sciage 2FC	10 po et +	385 \$/MPMP	MN
Tout la hais masurá avas la	Table International 1/				

Tout le bois mesuré avec la Table International 1/4

- F Billes avec petits défauts. Contacter acheteur pour précisions
- H Billot droit
- Longueur minimum 8'6", bois frais, sain, noeuds bien rasés, pas de fourche. Courbure max. de 2 pouces.
- K Le prix à l'usine de l'érable à sucre de qualité sciage varie de 350 \$ à 600 \$ du mille pieds, selon la qualité
- Le prix à l'usine de l'érable à sucre de qualité déroulage varie de 600 \$ à 1750 \$ du mille pieds, selon la
- M Pour connaître les prix détaillés, allez sur www.apbb.ca "prix sciage"
- N Le prix à l'usine de l'érable rouge varie de 200 à 350 \$ / mpmp, selon la qualité

Scierie Clifton - Sa	int-Isidore-de-Clifton			Modif.: 22 j	anvier 2024
Nicolas Hamel - 819 889-2291					'usine
Pin blanc	12-16 pi 6 po	Sciage	8 po et +	525 \$/MPMP	
	10 pi 6 po	Sciage	8 po et +	340 \$/MPMP	AFJ
	12-14-16 pi 6 po	Sciage	6 à 7 po	325 \$/MPMP	1
	8 pi 4 po	Sciage	8 po et +	260 \$/MPMP	J
Pin gris	10-12-16 pi 6 po	Sciage	8 po et +	300 \$/MPMP	Α
Pin rouge	10-12-16 pi 6 po	Sciage	9 po et +	440 \$/MPMP	A -10\$
			6 à 8 po	290 \$/MPMP	-35\$
Pin sylvestre	10-12-16 pi 6 po	Sciage	8 po et +	300 \$/MPMP	
Pruche	18-20 pi 6 po	Sciage	10 po et +	540 \$/MPMP	-40 \$
	10-12-16 pi 6 po	Sciage	8 po et +	500 \$/MPMP	Α

Aucune pourriture, roulure, bois taché, fourche, billes droites et fraîchement coupées.

Contacter l'acheteur avant la livraison A Mesuré avec la table International

- F Pas de tache
- I Maximum 10% du voyage
- J Maximum 5% du voyage

Essence	Longueur	Qualité	Diamètre	Prix	
Scierie Dion et fils (Sair	nt-Raymond) - Saint-	-Raymond		Modif.: 5 od	tobre 2021
Éric Deslauriers - 418 33	7-2265 - 418 573-183	34		Prix à l'	usine
Bouleau blanc	8 à 16 pi 6 po	Sciage 3FC	12 po et +	500 \$/MPMP	
		Sciage 2FC	10 po et +	350 \$/MPMP	
			8 po et +	275 \$/MPMP	
Bouleau jaune (merisier)	8 à 16 pi 6 po	Sciage 3FC	14 po et +	750 \$/MPMP	
			12 à 13 po	575 \$/MPMP	
		Sciage 2FC	10 po et +	425 \$/MPMP	
			8 à 9 po	325 \$/MPMP	
Érable à sucre	8 à 16 pi 6 po	Sciage 2FC	10 po et +	300 \$/MPMP	DI
Érable rouge (plaine), Frêr	ne blanc, Hêtre, Tilleul				
	8 à 16 pi 6 po	Sciage 2FC	10 po et +	150 \$/MPMP	El
Sapin	16 pi 6 po	Sciage	12 po et +	600 \$/MPMP	
			10 à 11 po	570 \$/MPMP	
			7 à 9 po	480 \$/MPMP	
			5 à 6 po	440 \$/MPMP	
	12 pi 6 po	Sciage	12 po et +	575 \$/MPMP	
	•	-	10 à 11 po	545 \$/MPMP	
			7 à 9 po	455 \$/MPMP	
			5 à 6 po	415 \$/MPMP	
	en longueur	Sciage	4 po et +	65 \$/TIV	FH

D Le prix à l'usine de l'érable à sucre varie de 200 \$ à 625 \$ du mille pieds, selon la qualité.

- E Prix à l'usine de l'érable rouge (plaine), frêne, le hêtre et tilleul varie de 150 \$ à 250 \$ du mille pieds, selon la qualité.
- F Minimum 8 po à la souche et contenir un billot de 12 pi avec un diamètre de 6 po, sain, sans coloration ni carie.
- H Prix valide quand le chargement contient moins de 50 % d'épinette.
- Pour connaître les prix détaillés, allez sur www.apbb.ca "prix sciage"

Scierie Fortin - Saint-Isidore Modif.: 16 janvier 20							
Gaétan Fortin - 418 882-5663 Prix					usine		
Cèdre	12 pi 6 po	Sciage	6 po et +	500 \$/MPMP	Α		
	10 pi 4 po	Sciage	6 po et +	450 \$/MPMP	Α		
	8 pi 4 po	Sciage	6 po et +	300 \$/MPMP	Α		
A Le cèdre doit êt	A Le cèdre doit être bien droit et sans aucune pourriture						

Scierie G.M. inc Scott Modif. : 26 mai 20						
Dominique Marcoux - 418 389-2232 Prix à l'usir						
Mélèze	16 pi 6 po	Sciage	7 po et +	600 \$/Corde		
	12 pi 6 po	Sciage	7 po et +	500 \$/Corde		
	8 pi 6 po	Sciage	7 po et +	250 \$/Corde		
Pruche	16 pi 6 po	Sciage	7 po et +	600 \$/Corde		
	12 pi 6 po	Sciage	7 po et +	500 \$/Corde		
	8 pi 6 po	Sciage	7 po et +	250 \$/Corde		
Billes droites, nœuc	ds bien rasés. Billes exempte	es de carie et de r	roulure (pruche)			

Roy - Courcelles			Modif.: 9 février 2023	
418 483-5777			Prix à l'	'usine
9 pi 4 po	Sciage	5 à 10 po	400 \$/Corde	
		4 à 10 po	325 \$/Corde	
		4 à 8 po	250 \$/Corde	
8 pi 4 po	Sciage	5 à 10 po	300 \$/Corde	
		4 à 10 po	250 \$/Corde	
		4 à 8 po	200 \$/Corde	
	' '	418 483-5777 9 pi 4 po Sciage	418 483-5777  9 pi 4 po	418 483-5777         Prix à I           9 pi 4 po         Sciage         5 à 10 po         400 \$/Corde           4 à 10 po         325 \$/Corde           4 à 8 po         250 \$/Corde           8 pi 4 po         Sciage         5 à 10 po         300 \$/Corde           4 à 10 po         250 \$/Corde         4 à 10 po         250 \$/Corde

Réception de bois rond les lundi et mardi seulement. Diam. max, accepté est de 10 pouces pour le 8 et 9 pieds. Aucun achat d'épinette de Norvège, de mélèze ni de pin rouge.

Le bois doit avoir au moins 4 po de diamètre, être droit et sain. Toutes les billes de moins de 4 pouces au fin bout seront refusées. N'accepte plus de 10 pieds

Scierie Lauzé - Saint-Édouard-de-Lotbinière Modif. : 16 août 202						
Donald Lauzé - 418 796-2346				Prix à I	'usine	
Peupliers (tremble)	8 pi 4 po	Sciage	8 po et +	325 \$/Corde	Α	
Pruche	12 pi 4 po	Sciage	7 po et +	510 \$/MPMP		
	16 pi 6 po	Sciage	8 po et +	510 \$/MPMP		
	8 pi 4 po	Sciage	6 po et +	375 \$/Corde		
Sapin-Épinette	16 pi 6 po	Sciage	6 po et +	1000 \$/Corde		
	12 pi 4 po	Sciage	5 po et +	725 \$/Corde		
Contacter l'acheteur avant de produire.  A N'ACHÈTE PAS DE PEUPLIER BAUMIER. SEULEMENT DU TREMBLE						

Scierie M.S. Bild	aeau - Courcelles			Modif.: 23 nov	embre 2022
Martin Bilodeau ou Sylvain Bilodeau - 418 483-5676				Prix à l	usine
Cèdre	12 pi 6 po	Sciage	5 po et +	610 \$/MPMP	Α
				450 \$/MPMP	В
	10 pi 6 po	Sciage	4 po et +	520 \$/Corde	Α
	8 pi 4 po	Sciage	4½ po et +	400 \$/Corde	AC
	6 pi 4 po	Sciage	4½ po et +	185 \$/Corde	Α
C		1 4 4		. 1 1.90	

Contacter l'acheteur avant de produire. Une surlongeur de 4 po est requise pour toutes les billes.

Les morceaux pourris, croches ou avec marques de scie profondes seront refusés.

- N'accepte pas de voyage complet de 6 pi; il faut produire du cèdre plus long.

  A Classe AA: bois sain, courbure max. d'un po, aucune pourriture, aucune fourche.

  B Classe B: bois sain, courbure max. d'un po, pourriture max. d'un po, aucune fourche.
- CÀ ce prix, il faut s'assurer de n'avoir aucune bille ayant un diam. inférieur à 4½ po dans l'empilement.

Essence	Longueur	Qualité	Diamètre	Prix	
Scierie Préverco - Davel	uyville		N	Modif.: 28 nov	embre 2023
Alain Thibeault - 819 36	7-2320, poste 1026 -	819 386-1712		Prix à l	'usine
Bouleau blanc	7-8 à 12 pi 6 po	Sciage 4FC	13 à 28 po	650 \$/MPMP	
			12 à 12 po	550 \$/MPMP	
		Sciage 3FC	14 à 28 po	650 \$/MPMP	
			13 à 13 po	550 \$/MPMP	
			12 à 12 po	475 \$/MPMP	
		Sciage 2FC	10 à 28 po	450 \$/MPMP	G
Bouleau jaune (merisier)	7-8 à 12 pi 6 po	Sciage 4FC	13 à 28 po	750 \$/MPMP	
			12 à 12 po	700 \$/MPMP	
			11 à 11 po	625 \$/MPMP	
		Sciage 3FC	14 à 28 po	750 \$/MPMP	
			13 à 13 po	700 \$/MPMP	
			12 à 12 po	625 \$/MPMP	
		Sciage 2FC	15 à 28 po	625 \$/MPMP	
			10 à 14 po	575 \$/MPMP	
		Sciage 1FC	13 à 28 po	575 \$/MPMP	
		<b>.</b>	9 à 12 po	500 \$/MPMP	
		Sciage	10 à 28 po	500 \$/MPMP	
		<b>. .</b>	8à9po	450 \$/MPMP	N
Érable à sucre	7-8 à 12 pi 6 po	Sciage 4FC	13 à 28 po	850 \$/MPMP	A
		<b>.</b>	12 à 12 po	800 \$/MPMP	В
			11 à 11 po	650 \$/MPMP	C
		Sciage 3FC	14 à 28 po	850 \$/MPMP	A
		g	13 à 13 po	800 \$/MPMP	В
			12 à 12 po	650 \$/MPMP	C
		Sciage 2FC	15 à 28 po	650 \$/MPMP	Č
		Jeinge Zi C	10 à 14 po	600 \$/MPMP	D
		Sciage 1FC	13 à 28 po	600 \$/MPMP	D
		Jeage c	9 à 12 po	500 \$/MPMP	E
		Sciage	10 à 28 po	500 \$/MPMP	E
		Jange	8 à 9 po	450 \$/MPMP	F
Érable rouge (plaine)	7-8 à 12 pi 6 po	Sciage 2FC	10 à 28 po	300 \$/MPMP	КО
Frêne blanc	7-8 à 12 pi 6 po	Sciage 2FC	10 à 28 po	500 \$/MPMP	LO
Peupliers (tremble)	8 pi 6 po	Sciage	10 po et +	275 \$/MPMP	
Pin rouge	12 pi 6 po	Sciage	8 po et +	520 \$/Corde	

Tous les billots doivent être droits, avec les nœuds bien rasés.

Les billots tachés, ou avec présence de métal ou d'essences non spécifiées dans la liste seront rejetés et non payés. Longueurs acceptées de 7 à 12 pi inclus, pas de billots de 13 pieds et plus. Accepte une surlongueur de 4 pouces. Accepte les billes ayant un minimum de 8 pouces au fin bout et un maximum de 28 pouces au gros bout. Mesuré avec la Table International 1/4.

- A « Prime » : si le coeur dépasse 50 % du diamètre, le prix descend d'un grade ( voir « Select » )
- B « Select » : si le coeur dépasse 50 % du diamètre, le prix descend d'un grade ( voir "#1" )
- C "#1": si le coeur dépasse 50 % du diamètre, le prix descend d'un grade (voir "#2") D "#2" : si le coeur dépasse 50 % du diamètre, le prix descend d'un grade (voir "#3")
- E "#3" : si le coeur dépasse 50 % du diamètre, le prix descend d'un grade ( voir « Palette » )
- G Le prix du bouleau blanc varie de 350 \$ à 650 \$ par mille pieds, selon la qualité
- K Le prix de l'érable rouge (plaine) varie de 250 \$ à 550 \$ par mille pieds, selon la qualité
- L Le prix du frêne varie de 350 \$ à 800 \$ par mille pieds, selon la qualité
- N La bille doit être droite et saine
- O Pour connaître les prix détaillés, allez sur www.apbb.ca "prix sciage"

			3		
Scierie VP - Saint	Scierie VP - Saint-Odilon-de-Cranbourne			Modif.: 6 nov	embre 2023
Vincent Poulin - 418 230-3685				Prix à l	'usine
Mélèze	16 pi 6 po	Sciage	10 po et +	650 \$/Corde	
	12 pi 6 po	Sciage	8 po et +	525 \$/Corde	
	8 pi 4 po	Sciage	6½ po et +	260 \$/Corde	
Pin rouge	10 pi 6 po	Sciage	6 po et +	425 \$/Corde	
APPELER L'ACHETEU	APPELER L'ACHETEUR AVANT DE LIVRER.				

Stella-Jones - Gatine	Modif.: 28 novembre 2023				
Christian Vézina - 819	Christian Vézina - 819 661-2766				
Pin gris, Pin rouge	62 pi	Poteau	8 po et +	205 \$/Poteau	Α
	57 pi	Poteau	8 po et +	180 \$/Poteau	В
	52 pi	Poteau	8 po et +	150 \$/Poteau	C
	47 pi	Poteau	8 po et +	110 \$/Poteau	D
	42 pi	Poteau	8 po et +	88 \$/Poteau	E
	37 pi	Poteau	8 po et +	53 \$/Poteau	F
	32 pi	Poteau	8 po et +	48 \$/Poteau	G

Contacter l'acheteur avant de produire.

Certaines précautions sont recommandées lors d'éclaircies de pin rouge effectuées avant décembre pour prévenir la maladie du rond. Consultez un ingénieur forestier à ce sujet.

- A Circonférence mesurée à 6 pi de la souche de 50 à 56 po. et circonférence au fin bout de 25 po.
- B Circonférence mesurée à 6 pi de la souche de 48 à 54 po. et circonférence au fin bout de 25 po.
- Circonférence mesurée à 6 pi de la souche de 47 à 53 po. et circonférence au fin bout de 25 po.
- D Circonférence mesurée à 6 pi de la souche de 42 à 48 po. et circonférence au fin bout de 25 po.
- E Circonférence mesurée à 6 pi de la souche de 39 à 46 po. et circonférence au petit bout de 23 po.
- F Circonférence mesurée à 6 pi de la souche de 34 à 42 po. et circonférence au petit bout de 23 po. G Circonférence mesurée à 6 pi de la souche de 30 à 36 po. et circonférence au petit bout de 21 po.

Essence	Longueur	Qualité	Diamètre	Prix			
Vexco - Saint-Ferdinan	<b>Vexco</b> - Saint-Ferdinand Modif. : 18 a						
Jocelyn Champagne - 4	118 428-3704, poste 2	)45	Prix à l	'usine			
Bouleau blanc	8-9-10-12 pi 6 po	Sciage 3FC	16 à 30 po	900 \$/MPMP	Α		
			14 à 15 po	800 \$/MPMP	Α		
			12 à 13 po	700 \$/MPMP	Α		
			10 à 11 po	550 \$/MPMP	Α		
		Sciage 2FC	14 à 30 po	550 \$/MPMP	Α		
			10 à 13 po	500 \$/MPMP	Α		
		Sciage	12 à 30 po	450 \$/MPMP	Α		
			10 à 11 po	400 \$/MPMP	Α		
			8 à 9 po	300 \$/MPMP			
Bouleau jaune (merisier)	8-9-10-12 pi 6 po	Sciage 3FC	16 à 30 po	1200 \$/MPMP	Α		
			14 à 15 po	1100 \$/MPMP	Α		
			12 à 13 po	1000 \$/MPMP	Α		
			10 à 11 po	850 \$/MPMP	Α		
		Sciage 2FC	14 à 30 po	850 \$/MPMP	Α		
			10 à 13 po	750 \$/MPMP	Α		
		Sciage	12 à 30 po	600 \$/MPMP	Α		
			10 à 11 po	550 \$/MPMP	Α		
			8 à 9 po	450 \$/MPMP			
Cerisier tardif	8-9-10-12 pi 6 po	Sciage 2FC	10 à 30 po	500 \$/MPMP	DJ		
Érable à sucre	8-9-10-12 pi 6 po	Sciage 2FC	10 à 30 po	800 \$/MPMP	AEJ		
Érable rouge (plaine)	8-9-10-12 pi 6 po	Sciage 3FC	16 à 30 po	900 \$/MPMP	AC		
		Sciage 2FC	10 à 30 po	500 \$/MPMP	AFJ		
Frêne blanc	8-9-10-12 pi 6 po	Sciage 2FC	10 à 30 po	800 \$/MPMP	GJ		
Hêtre, Ormes, Tilleul	8-9-10-12 pi 6 po	Sciage 2FC	10 à 30 po	300 \$/MPMP	НЈ		

Mesuré avec la Table International. Veut du 10 po et plus. Maximum de 15 % de 8 et 9 po. Longueurs acceptées: 8' 9", 9' 6", 10' 6", 12' 6". Le bouleau blanc avec traces de vers est classé comme le 0-1 FC. Toujours contacter l'acheteur avant de produire et avant la livraison. Livrer le bois le plus tôt possible après la coupe. Dans l'érable ou la plaine, si le coeur dépasse la moitié du diamètre, ce défaut enlève une face claire. Érable non entaillé seulement. Diamètre maximum de 30 po au gros bout. En temps de sève, ne pas couper de bois. Achète aussi du chêne et du noyer.

- A Les billes de 8 pi doivent mesurer au moins 8 pi et 9 po.
- C Le coeur doit être plus petit que la moitié du diamètre total de la bille.
- D Le prix à l'usine du cerisier varie de 250 \$ à 1 100 \$ du mille pieds, selon la qualité.
- E Le prix à l'usine de l'érable à sucre, qualité Sciage varie de 400 \$ à 1 400 \$ du mille pieds, selon la qualité. Des restrictions s'appliquent sur la dimension du coeur.
- F Le prix à l'usine de l'érable rouge (plaine) varie de 350 \$ à 900 \$ du mille pieds, selon la qualité. Des restrictions s'appliquent sur la dimension du coeur
- G Le prix à l'usine du frêne blanc varie de 400 \$ à 1 400 \$ du mille pieds, selon la qualité.
- H Le prix à l'usine de ces essences varie de 200 \$ à 500 \$ du mille pieds, selon la qualité.
- Pour connaître les prix détaillés, allez sur www.apbb.ca "prix sciage"

#### Recommandations

- Contactez les acheteurs avant de produire ; le marché change rapidement;
- billots provenant d'arbres morts seront refusés;
- en général, chaque bille de 8′ ou 9′ devrait permettre de produire un madrier de 2" x 4" totalement sain; chaque bille de 12 pieds devrait donner un 2"x 6";
- ne pas produire de billots contenant trop de carie (pourriture).

## Pour augmenter vos revenus :

Contactez-nous pour obtenir plus d'informations sur : Contactez

- le mesurage de vos billots ;
- Jean-Pierre Veilleux : 418 228-5110, poste 124 le tronçonnage de votre bois pour un revenu maximal;
   Steve Pomerleau: 418 228-5110, poste 101
- les questions de transport;
- vos ententes avec votre entrepreneur forestier.

## Notes explicatives sur les tableaux

Intervalle du diamètre minimum à diamètre maximum. L'exemple « 4 à 18 po » signifie que l'acheteur demande un diamètre minimum de 4 po et qu'il n'accepte pas de billes plus grosses

que 18 po. L'exemple « 4 po et + » signifie que l'acheteur ne fixe pas de maximum. Il faut soustraire des prix publiés les prélevés du Plan conjoint qui sont de 4,77 \$ par corde de 8, 9 ou prélevés:

10' ou par mpmp; 6,06\$ LA CORDE DE 12 PIEDS; 7,97\$ LA CORDE DE 16 PIEDS; 1,02 \$ par TIV. Les prélevés sont taxables.

C'est le prix de base payé actuellement pour tout voyage de bois propre au sciage qui répond aux exigences indiquées ; vous devez toujours vérifier les prix avec l'acheteur ; les prix peuvent varier selon l'évolution du marché, la qualité et la quantité de bois que vous vendez. Après le prix, une note précise s'il s'agit de prix net au chemin ou d'un prix à l'usine, c'est-à-dire un prix brut avant le paiement du transport par le producteur.

Corde, c'est-à-dire un empilement de 4 pieds par 8 pieds par la longueur des billes. Une corde cde: peut avoir 8, 9, 10, 12 ou 16 pieds de long.

mpmp: 1 000 pieds mesure de planche mesurés avec la Table Roy sauf indication contraire.

Tonne impériale, soit 2 000 livres. tonne:

Face claire, c'est-à-dire sans défaut de surface. Tables International et Bangor : disponibles au bureau de l'APBB.

Mise à jour des prix et évaluation du coût de transport sur

www.PrixBois.ca

prix:



# PORTAIL DE FORMATION



## AMÉNAGEMENT et GESTION DU BOISÉ

## Fiscalité forestière

Les éléments importants de vos rapports d'impôt

Samedi 6 avril 2024 à Saint-Georges – complet

## Fiscalité forestière – En ligne

En 2 soirées : 14 et 16 mai 2024

## ÉRABLIÈRES

## Aménagement des érablières

- Samedi 1er juin 2024 à Sainte-Marie
- ☐ Samedi 6 juillet 2024 à Saint-Georges

## Installation de la tubulure

- Samedi 25 mai 2024 à Vallée-Jonction
- Samedi 8 juin 2024 à Saint-Georges

## SÉCURITÉ EN FORÊT

## Abattage manuel sécuritaire

- Théorie: 24 mai 2024 de 19h00 à 22h00 à Saint-Georges
  - Pratique : Samedi 25 mai 2024 de 8h00 à 17h00
- Théorie: 31 mai 2024 de 19h00 à 22h00 à Sainte-Claire Pratique: Samedi 1er juin 2024 de 8h00 à 17h00

Dates supplémentaires à venir

## Dames : Abattage manuel et notions d'affûtage

Théorie: 14 juin 2024 de 8h à 17h à Saint-Georges Pratique: Samedi 15 juin 2024 de 8h00 à 17h00

## Affûtage et entretien de la scie à chaîne

Théorie et pratique dans la même journée de 8h00 à 17h

- Samedi 6 avril 2024 à Lac-Etchemin
- Samedi 13 avril 2024 à Saint-Georges

## PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)

## Initiation à la cueillette des plantes médicinales et comestibles

- 11 mai 2024 à Saint-Georges
  Formation printanière : ouverture sur les plantes comestibles
- 17 août 2024 à Saint-Georges Formation estivale
  Ouverture sur les fruits et les propriétés médicinales des plantes
- 12 octobre 2024 à Saint-Georges Formation automnale
   Ouverture sur les plantes médicinales, principalement les racines

## ENSEMBLE

**POUR UNE FORÊT D'AVENIR** 

## Santé et sécurité en abattage manuel (234-361) de 16 heures (CNESST)

Formation obligatoire CNESST, d'une durée de 16 heures, en vertu du Règlement sur les travaux d'aménagement forestier. Les frais d'inscription sont de 350\$ plus taxes par personne, pour un groupe complet de 7 personnes. Les frais incluent la documentation et l'attestation « LA CARTE ».

- Théorie : 11 mai 2024 + Pratique : 12 mai à Saint-Prosper
- Théorie: 8 juin 2024 + Pratique: 9 juin à Sainte-Marie

Surveillez notre site internet pour des dates supplémentaires ou laissez vos coordonnées sur la liste d'attente, vous serez informé par courriel des nouvelles dates affichées.

## formation.apbb.ca

Tous les renseignements concernant vos formations suivies y sont enregistrés. Vos attestations y sont également conservées.

Si la formation désirée n'est pas offerte, en tout temps, vous pouvez vous inscrire sur la liste d'attente, lorsque des dates seront affichées, vous serez informé par courriel.

Pour toute question concernant les formations ou l'inscription aux formations, communiquez au 418 228-5110 poste 114 ou par courriel france.letourneau@apbb.qc.ca

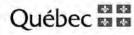
















## Nouvelle formation d'un jour en débroussaillage

L'Association offrira à nouveau une formation en débroussaillage à l'intention des propriétaires de boisés de la Beauce qui souhaitent faire ces travaux eux-mêmes dans leur forêt.

Par Michel Roy

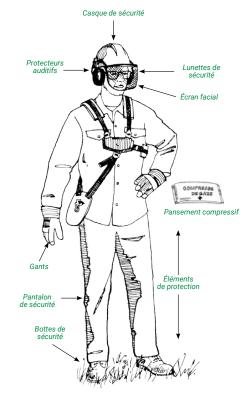
Après l'abandon de la formule sur deux jours, que les propriétaires de boisés trouvaient trop prenante, nous avions cessé d'offrir des formations en débroussaillage, même s'il y avait encore de la demande. Après réflexion, nous avons décidé de revenir avec une formule d'un jour, d'une durée de 8 h.

Nous voyons cette formation comme un cours d'initiation à l'utilisation sécuritaire de la débroussailleuse, qui vise essentiellement à augmenter la sécurité des propriétaires qui veulent faire une partie de ces travaux sur leurs lots boisés avec cet outil qui comporte certains risques pour son utilisateur.

La formation commencera par une révision en salle des principales techniques de travail: l'affûtage de la lame, l'abattage directionnel, la planification du travail, l'entretien de l'équipement, etc. La partie théorique présentera bien sûr les dispositifs de sécurité, le harnais de sécurité, etc. Par la suite, les participants se déplaceront sur le terrain pour mettre en pratique ce qu'ils ont appris plus tôt.

Le nombre de participants sera limité à 7 par formation. Pour la pratique sur le terrain, ceux-ci devront porter leur équipement de protection individuelle (EPI) et amener avec eux leur débroussailleuse en bonne condition d'utilisation. Deux dates de formation seront offertes aux intéressés, en juin prochain.

**Note.** – Si le travailleur utilise une scie à chaîne, ses bottes doivent offrir une protection contre les coups de scie conforme à la norme CAN/CSA-Z195-02 ou à la norme AFNOR NF EN 345-2.



## **FABRICATION de PRODUITS FORESTIERS et AGRICOLES**



205, rue Commerciale, Saint-Odilon, QC GOS 3A0 Tél.: 418 464-2748 — Téléc.: 418 464-2746

www.equipementswoody.com - ewoody@sogetel.net

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK

CONTACTEZ-NOUS POUR CONNAÎTRE LE DISTRIBUTEUR PRÈS DE CHEZ-VOUS

Sébastien et Jérôme Labbé propriétaires

# La fièvre SAISONNIÈRE

**STIHL** 

GAMME COMPLÈTE DE LAVEUSE À PRESSION À ESSENCE de 1595 livres à 4200 livres



**NOUVEAU** 

**NETTOYEUR À HAUTE** PRESSION ÉLECTRIQUE RE 130 PLUS 120 V - 1 595 PSI - GPM 1.94



**NETTOYEUR** À HAUTE **PRESSION** À ESSENCE **RB 200** TUYAU 25 PIEDS / PSI 2 500 / LPM 8.7

PRIX INCROYABLE



**NETTOYEUR** À HAUTE **PRESSION** À ESSENCE **RB 400 DIRT** BOSS R TUYAU 25 PIEDS / PSI 2 700 / LPM 10.3

MEILLEUR PRIX DE L'ANNÉE

KOMBISYSTÈME À ESSENCE **KM 56 RC-E** 

27.2 CM3 - 0.8 KW - 4.3 KG / 9.5 LB **ÉCONIMISEZ 20\$** 

PDSM 329.99\$



Muni d'un nouveau moteur à faibles émissions et à faible consommation de carburant et du système Easy2StartMC pour un démarrage sans effort, cette machine permet à l'utilisateur de choisir parmi plusieurs accessoires (vendus séparément) pour une variété de tâches incluant la coupe d'herbe, la culture, la coupe de bordures, l'élagage, le balayage et bien plus encore. Idéal pour l'entretien du terrain et les légers travaux d'aménagement paysager.

**OUTIL POLYVALENT** PARFAIT POUR **TOUTES LES TÂCHES** SUR LE TERRAIN. 15 OUTILS KOMBI À PARTIR DE SEULEMENT 10999\$

Les outils Kombi sont vendus séparément et ne sont pas tous illustrés.



10999\$ COUPE-HERBE À

FSB-KM N°4137 740 5008

ARBRE COURBÉ

14999\$

DÉBROUSSAILLEUSE FS-KM Nº4180 800 0478



SOUFLEUR

Nº 4606 740 5000

BG-KM



**499**99\$ BALAIS CAOUTCHOUC KW-KM

N° 4601 740 4904



HL-KM Nº 4243 740 5000



BF-KM Nº 4601 740 5000



PERCHE D'ÉLAGAGE HT-KM Nº 4182 200 0171





561, rang Ste-Caroline, Saint-Victor 418 588-3567

www.armandlapointeequipement.com



## Gilbert, Marie-Andrée

**De:** Éric Cliche <eric.cliche@apbb.qc.ca>

Envoyé: 24 juillet 2024 13:37 À: Boîte RMAAQC Cc: Dolcé, Ludwig

Objet: demande de modification au règlement du Plan conjoint et au Règlement général de

**I'APBB** 

Pièces jointes: resolution du CA.pdf; lettre de demande.pdf; résolution AGA APBB.pdf; résolution de

l'AGA du plan conjoint.pdf; 24042024\_ANNEXES.pdf; modif plan conjoint.docx; modif règlement.docx; plan conjoint modif 2024.pdf; regie interne apbb modif 2024.pdf;

BulletinForestier\_Vol 39 No 2 \_ Mars2024.pdf

## Bonjour,

Voici une demande de modification au règlement du Plan conjoint et au Règlement général de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce. Ces changements concernent une fusion de municipalités et un changement de nom d'une MRC

#### Merci!

Éric Cliche Directeur Général

T: 418 228-5110 poste 111 · 1 800 366-5110



3500 boulevard Dionne Saint-Georges QC 65Y 3Y9

T:418-228-5110 | 1800-366-5110

Site web: www.apbb.ca Portail de formation: https://formation.apbb.ca/

## Suivi

